

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT / RÉVISÉ

Agglomération de Québec

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

06. 2018



S
A
D

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction	1
1.1. Contexte de révision.....	1
1.2. Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement.....	1
1.3. Transmission de l'information.....	2
1.4. Consultation préalable sur la Vision et les grandes orientations.....	3
1.5. Consultation préalable sur le premier projet de SAD révisé	3
1.6. Consultation publique sur le second projet de SAD révisé.....	4
1.7. Objectif du rapport de consultation.....	5
II. Faits saillants	6
2.1. Processus de consultation publique	6
2.2. Agrandissement du périmètre d'urbanisation	6
2.3. Protection de la zone agricole, et développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.....	7
2.4. Densification résidentielle, offre et demande de logements, et projections démographiques	7
2.5. Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun	8
2.6. Développement durable, changements climatiques et enjeux environnementaux	8
2.7. Gestion intégrée de l'eau et des bassins versants, et protection des prises d'eau potable	9
2.8. Protection du cadre bâti et du patrimoine	10
2.9. Aménagement du territoire, atténuation des contraintes anthropiques, et sécurité des personnes et des biens.....	10
III. Synthèse des commentaires	11
3.1. Mémoires	11
3.2. Présentations sans mémoire.....	66
IV. Annexe.....	70
4.1. Comptes rendus des séances d'information	70
4.2. Liste des auteurs des mémoires déposés	82

Mot de la présidente

La Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement a pris la décision d'associer la population à toutes les étapes de la démarche de révision du Schéma. Puisque le dernier Schéma date déjà de 30 ans et que la ville a vécu de nombreux changements depuis, il s'avérait indispensable de le réviser en tenant compte, le plus possible, des commentaires et des opinions des résidents.

Le premier projet de Schéma d'aménagement et de développement a été soumis à la consultation afin que nous puissions nous assurer que les orientations prises correspondaient aux attentes des citoyens. Bien que cette consultation ne fût pas une obligation légale, il importait pour nous que les citoyens nous accompagnent dans notre démarche de révision afin que nous soyons en mesure de mettre leurs priorités au cœur des discussions.

Par la suite, un second projet a été soumis à la consultation, cette fois-ci dans le cadre légal de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Nous sommes très heureux de la grande participation de la population à ces exercices. Les résultats obtenus lors de cette dernière étape de consultation sont énoncés dans le présent rapport. Ceux-ci ont permis aux élus de l'agglomération de bien comprendre les enjeux importants pour les citoyens et à l'équipe de projet de les considérer lors de l'élaboration du projet final.

Ce fut un grand plaisir pour nous d'avoir pris part activement à cette démarche consultative et je souhaite remercier tous ceux et celles qui ont participé aux différentes étapes de consultation.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julie Lemieux', written in a cursive style.

Julie Lemieux

Présidente sortante de la Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec

I. Introduction

1.1. Contexte de révision

Plus de 30 ans ont passé entre la conception du Schéma d'aménagement adopté par l'ancienne Communauté urbaine de Québec (CUQ), en 1985, et la première révision du présent Schéma. Le contexte municipal et de planification a grandement évolué au cours de ces trois décennies; une mise à jour était donc nécessaire. Le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec s'appliquait à 13 villes, tandis que le premier projet de Schéma d'aménagement et de développement (SAD) concerne les trois villes de l'agglomération de Québec, soit L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures et Québec. De ce fait, l'Agglomération a décidé de procéder à une révision complète du Schéma de la Communauté urbaine de Québec pour s'assurer que le nouveau Schéma d'aménagement et de développement révisé répond aux nouvelles réalités des municipalités concernées ainsi qu'aux nouvelles normes et orientations gouvernementales, métropolitaines et municipales.



1.2. Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement

La démarche de révision du SAD prévoit la tenue d'une consultation publique, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), à la suite de l'élaboration du deuxième projet de SAD révisé. Cette consultation permet de recueillir les commentaires et les suggestions des citoyens en ce qui a trait à l'aménagement du territoire.

La Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec est responsable de la révision du SAD. Les représentants des trois villes faisant partie de l'agglomération y siègent. Au moment des consultations, tenues en 2017, les membres de la Commission consultative étaient :

- M^{me} Julie Lemieux, présidente de la Commission, Ville de Québec;
- M. Rémy Normand, membre du comité exécutif, Ville de Québec;
- M. Steeve Verret, membre du comité exécutif, Ville de Québec;
- M. Jérémie Ernould, conseiller municipal, Ville de Québec;
- M. André Laliberté, conseiller municipal, Ville de L'Ancienne-Lorette;
- M. Guy Marcotte, conseiller municipal, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

1.3. Transmission de l'information

Les citoyens, les conseils de quartier et les organismes intéressés ont été informés des modalités de la consultation publique et du contenu du second projet de SAD révisé par plusieurs moyens :

- ✓ Un communiqué annonçant le dépôt du rapport de consultation du premier projet de SAD et présentant la démarche consultative 2017 portant sur le second projet de SAD a été diffusé le **9 mars 2017**;
- ✓ Un point de presse a été tenu et un communiqué a été diffusé le **25 avril 2017** pour présenter le contenu du second projet de SAD ainsi que pour rappeler les dates des séances d'information et de consultation;
- ✓ Sur le site Internet de la Ville de Québec, la section consacrée au SAD a été mise à jour; elle présentait les modalités de la consultation et la documentation disponible, ainsi que le formulaire à remplir pour participer aux auditions;
- ✓ Un communiqué a été diffusé le **31 mai 2017** pour annoncer le report à la fin du mois d'août des séances de consultation initialement prévues en juin, pour permettre aux citoyens d'avoir plus de temps pour s'approprier le second projet de SAD;
- ✓ Un avis public légal a été publié dans *Le Journal de Québec*, le **29 juin 2017**, pour annoncer la tenue des consultations;
- ✓ Un dossier sur le sujet a été publié dans l'édition du **mois de juin 2017** du bulletin municipal *Ma ville : d'un arrondissement à l'autre*, distribué dans tous les foyers;
- ✓ Plusieurs communiqués ont été diffusés au **mois d'août 2017** pour rappeler les dates des séances de consultation ainsi que la date limite de dépôt des mémoires;
- ✓ Des avis ont été publiés dans les journaux et les hebdomadaires locaux en **août 2017**, afin de promouvoir la consultation;
- ✓ Les médias sociaux ont été mis à contribution pour diffuser l'information portant sur la consultation : des rappels concernant les moments importants de la consultation ont été relayés sur Twitter;
- ✓ Tous les communiqués ont été retransmis aux adresses des personnes intéressées figurant sur la liste de diffusion par courriel ainsi qu'aux individus et organismes ayant participé aux consultations portant sur le premier projet de SAD, en 2016;
- ✓ Afin de se préparer à la consultation publique, les personnes intéressées ont pu consulter toute la documentation concernant le second projet de



SAD en version imprimée aux hôtels de ville de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures; aux bureaux d'arrondissement de la Ville de Québec; aux bibliothèques de la Ville de Québec, à la bibliothèque Marie-Victorin de L'Ancienne-Lorette et à la bibliothèque Alain-Grandbois de Saint-Augustin-de-Desmaures; ainsi qu'en ligne, sur le site Internet de la Ville de Québec.

1.4. Consultation préalable sur la Vision et les grandes orientations

Le dévoilement de la Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040, une étape préalable à la conception du premier projet de SAD, a été suivi d'une consultation menée en ligne auprès des citoyens.

L'objectif était de consulter les citoyens en amont à propos des grandes orientations qui détermineront les décisions en matière d'aménagement et de développement. Les citoyens ont ainsi profité d'une occasion de se prononcer avant que la première version du SAD soit révisée.

La consultation en ligne s'est déroulée du **8 octobre au 22 novembre 2015** et **203 personnes y ont participé**. Une synthèse des résultats est disponible en annexe du rapport de consultation du premier projet de SAD publié sur le site Internet de la Ville de Québec, dans la [section consacrée au SAD](#).

1.5. Consultation préalable sur le premier projet de SAD révisé

Au printemps 2016, une consultation publique a été tenue concernant le premier projet de SAD. Non prévue de façon formelle par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cette consultation a permis de recueillir les opinions des citoyens et des organismes à propos du premier projet de SAD, afin de répondre aux préoccupations et aux attentes de ceux-ci en amont. La Commission consultative offrait ainsi aux citoyens une occasion de se prononcer au tout début du processus.

Au total, 95 personnes ont participé aux séances d'information des 9 et 12 mai 2016 et on dénombre 48 interventions au total. La séance du 12 mai a été webdiffusée en direct et a ensuite été rendue disponible sur [YouTube](#). Elle a été visionnée en différé 633 fois (en date du 2 novembre 2017). Les citoyens avaient la possibilité de poser des questions en ligne ou par l'entremise de Twitter.

De plus, une séance d'information de type webinaire a eu lieu le 25 mai 2016, de 12 h à 13 h. Les citoyens pouvaient regarder la présentation et poser des questions en ligne aux professionnels. **En tout, 86 personnes ont visionné en direct** la présentation et **373 l'ont fait en différé** sur [YouTube](#) (en date du 2 novembre 2017).

Le rapport de consultation du premier projet de SAD est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec, dans la [section consacrée au SAD](#).

1.6. Consultation publique sur le second projet de SAD révisé

Au printemps et à l'été 2017, deux phases de consultation publique ont été organisées pour les citoyens et toutes les organisations intéressées par le SAD afin qu'ils puissent s'informer sur celui-ci et prendre part au processus de consultation : une phase d'information, comprenant des séances d'information, et une phase de consultation, qui a pris la forme de quatre séances d'audition des opinions.

Séances d'information

Les séances d'information ont permis de présenter le second projet de SAD et ses grandes orientations. M. François Trudel, directeur de la Division de la planification stratégique du territoire de la Ville de Québec, a présenté le contenu du second projet, ainsi que les principales modifications apportées au premier projet. M. David Duval, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec, a complété l'information par une présentation concernant la croissance démographique, la demande de logements et les choix de localisation des ménages. Les professionnels ayant travaillé à l'élaboration du second projet de SAD étaient présents pour répondre aux questions du public.

Les deux séances publiques d'information ont eu lieu :

- Le mardi **9 mai 2017**, de 19 h à 22 h, au Club social Victoria (secteur centre-ville et est de l'agglomération);
- Le jeudi **11 mai 2017**, de 19 h à 22 h, au bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (secteur ouest de l'agglomération).

Près de **70 personnes ont participé** aux deux séances d'information en salle et on dénombre 29 interventions au total, c'est-à-dire des questions ou des commentaires exprimés publiquement. La séance du 11 mai a été webdiffusée en direct et a ensuite été rendue disponible sur [YouTube](#) et visionnée en différé 450 fois (en date du 2 novembre 2017). Les citoyens avaient encore une fois la possibilité de poser des questions en ligne ou par l'entremise de Twitter.

Séances d'audition des opinions

Les séances d'audition des opinions ont permis aux personnes et organismes de formuler des recommandations dans le but de peaufiner le second projet de SAD et de présenter un mémoire. Un délai entre les séances d'information et celles d'audition des opinions a été prévu pour permettre aux citoyens de prendre connaissance du second projet de SAD et de préparer leurs interventions, de s'inscrire et de déposer leurs mémoires. En tout, **91 mémoires ont été déposés** et **53** d'entre eux ont été présentés lors des séances d'audition des opinions. De plus, on dénombre **12 présentations sans mémoire et interventions spontanées**, puisqu'il n'était pas obligatoire de déposer un

mémoire pour s'exprimer lors des séances. Au total, ce sont **122 personnes qui ont assisté** aux séances d'audition des opinions.

Les séances d'audition des opinions ont eu lieu :

- Le mardi **29 août 2017**, de 19 h à 22 h, au Club social Victoria (secteur centre-ville et est de l'agglomération);
- Le mercredi **30 août 2017**, de 19 h à 22 h, au Club social Victoria (secteur centre-ville et est de l'agglomération);
- Le jeudi **31 août 2017**, de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, au bureau d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (secteur ouest de l'agglomération).

Un principe d'équité a été privilégié lors des présentations en séances d'audition des opinions. Une période de dix minutes a été accordée aux présentations avec mémoire et une période de cinq minutes aux présentations sans mémoire. Les interventions spontanées ont été limitées à trois minutes par personne, avec un deuxième droit de parole, si le temps le permettait. Les mémoires ont tous été rendus disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec, dans la [section consacrée au SAD](#).

1.7. Objectif du rapport de consultation

L'objectif du rapport de consultation est de rendre compte, de façon synthétique et objective, des principaux points de vue exprimés par la population à l'égard du second projet de SAD révisé. Les commentaires recueillis permettront aux membres de la Commission et aux professionnels de l'Agglomération de Québec de préparer la version finale du Schéma, qui tiendra compte des enjeux, des préoccupations et des aspirations des citoyens de l'agglomération de Québec.

Une fois la démarche de consultation expliquée, le rapport de consultation présente les faits saillants par thèmes dominants et la synthèse des mémoires, des commentaires et des questionnements émis lors des séances d'information et des séances d'audition des opinions.

Les comptes rendus des séances d'information et la liste des mémoires déposés sont également présentés en annexe.

II. Faits saillants

La consultation concernant le second projet de SAD révisé a connu un franc succès, allant au-delà de la participation au premier projet. L'engouement des citoyens est à souligner, puisqu'elle représente près de la moitié des mémoires déposés à la Commission consultative du SAD.

- ✓ **Près de 70 personnes ont assisté aux séances d'information tenues les 9 et 11 mai 2017 et plus de 450 personnes ont visionné la présentation du 11 mai en format Web;**
- ✓ **Au total, 91 mémoires ont été déposés et 53 d'entre eux ont fait l'objet d'une présentation aux membres de la Commission consultative, à l'occasion des séances d'audition des opinions tenues les 29, 30 et 31 août 2017. On dénombre également 12 commentaires verbaux exprimés durant ces mêmes séances.**
- ✓ Sur les 91 mémoires déposés :
 - 44 proviennent d'individus;
 - 17 proviennent de compagnies privées ou de sociétés en commandite;
 - 10 proviennent d'organismes à but non lucratif;
 - 9 proviennent de conseils de quartier;
 - 7 proviennent de collectifs citoyens;
 - 2 proviennent de représentants de groupes d'intérêt;
 - 2 proviennent de partis politiques.

Les mémoires ont été résumés par thèmes, ce qui permet de montrer les grandes lignes des principaux commentaires exprimés lors de cette consultation publique. Les résumés de chaque mémoire et commentaire émis se trouvent dans la section suivante.

2.1. Processus de consultation publique

Les citoyens et organismes ont souligné l'importance d'impliquer les acteurs du milieu ainsi que la population dans le processus de révision du SAD afin de mettre en œuvre des politiques et stratégies répondant aux besoins de la population et d'assurer une amélioration continue du Schéma.

2.2. Agrandissement du périmètre d'urbanisation

L'agrandissement du périmètre d'urbanisation est le thème qui a été le plus souvent mentionné lors des séances de consultation publique. Sur les 63 citoyens ou organismes qui se sont prononcés sur le sujet, 49 se disent défavorables à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation. Parmi les raisons invoquées par les participants qui sont en défaveur de cet agrandissement, on mentionne qu'il contribue à l'étalement urbain et à la congestion routière, et qu'il est contraire au principe de capitale durable soutenu par l'Agglomération. Certains citoyens et organismes

craignent également de voir la prédominance de l'automobile s'accroître avec l'agrandissement du périmètre urbain.

Une quinzaine de personnes ou organismes ont par ailleurs émis une opinion favorable à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation, ou ont demandé d'inclure certains terrains spécifiques dans le périmètre d'urbanisation (afin qu'ils puissent être constructibles). Le principal argument invoqué est que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation permettrait d'offrir des solutions d'habitation répondant aux besoins des nouveaux ménages.

2.3. Protection de la zone agricole, et développement de l'agriculture urbaine et périurbaine

Concernant la zone agricole, plusieurs citoyens et organismes sont en faveur de sa préservation, affirmant qu'elle représente une richesse et un patrimoine qu'il faut conserver. Selon eux, elle permet d'assurer une certaine sécurité alimentaire à la population de l'agglomération et offre un moyen de lutter contre les îlots de chaleur.

Dans la même veine, plusieurs voient le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine comme un moyen de subvenir aux besoins alimentaires des citoyens de l'agglomération et de mettre en place des projets innovants, comme des activités récréotouristiques, culturelles et éducatives. L'agriculture industrielle est également remise en question au profit d'une agriculture plus durable, plus proche des citoyens, et qui permet de lutter plus efficacement contre les changements climatiques.

D'un autre côté, le développement résidentiel sur les terres agricoles permettrait, selon certains, de favoriser les initiatives d'agriculture urbaine et de redistribuer les profits du développement à des œuvres caritatives.

2.4. Densification résidentielle, offre et demande de logements, et projections démographiques

La densification résidentielle a également occupé une grande partie des discussions lors des séances de consultation publique. Tandis que la plupart des citoyens qui se sont prononcés sur ce sujet souhaitent une densification résidentielle des quartiers centraux et une consolidation des milieux déjà existants, certains préféreraient que l'Agglomération opte pour une densification qui soit respectueuse des résidents déjà établis dans les quartiers, afin de ne pas modifier trop abruptement le paysage urbain avec des édifices plus volumineux. Par ailleurs, on privilégie la consolidation résidentielle dans les quartiers centraux, autour des infrastructures de transport en commun.

Les citoyens encouragent également une coexistence harmonieuse entre les différentes unités de voisinage par la création de zones tampons avec des forêts ou des espaces

verts. L'idée de construire des logements sur les stationnements inutilisés a été mentionnée à plusieurs reprises.

Concernant l'offre de logements, les citoyens privilégient une diversification de cette offre qui permettrait de répondre aux besoins des différentes générations et des divers types de ménages et d'offrir une mixité sociale dans les quartiers. On souhaite aussi mettre en place des incitatifs afin d'attirer les familles dans les quartiers centraux.

On propose également que des principes d'aménagement d'écoquartiers soient promus dans l'élaboration des projets de développement.

D'un autre côté, des citoyens et organismes remettent en question les projections démographiques présentées dans le SAD et proposent d'agrandir le périmètre d'urbanisation seulement lorsque ce sera nécessaire. Les besoins en logements tels qu'ils figurent dans le SAD devraient être révisés, puisque le nombre de logements est probablement suffisant. Il y a en effet plusieurs logements vacants sur le territoire de l'agglomération. Le dézonage des terres agricoles devient donc injustifié, de l'avis de certains.

2.5. Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun

À l'égard du transport en commun et actif, les citoyens ont été nombreux à exprimer leur désir de voir la dépendance à l'automobile au sein de l'agglomération être réduite. La plupart sont d'accord pour limiter la construction d'infrastructures destinées aux automobiles et pour transformer les autoroutes situées en milieu urbain en grands boulevards.

Pour ce faire, un service de transport en commun efficace et performant, offrant une meilleure desserte des quartiers périphériques et des parcs industriels, doit être développé. Plusieurs critères sont proposés par les participants afin d'assurer un transport en commun répondant aux besoins de la population, notamment en matière d'attractivité, de rapidité et de coût.

On mentionne également l'importance de développer davantage le transport actif par l'aménagement de voies cyclables et de liens piétonniers sécuritaires. La corrélation entre le transport actif et la santé publique est aussi soulignée.

2.6. Développement durable, changements climatiques et enjeux environnementaux

Certains citoyens sont inquiets à l'égard de l'étalement urbain que provoquerait l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et ses impacts sur l'environnement. Selon eux, le fait de conserver ces lieux de biodiversité accessibles, à quelques kilomètres du centre-ville, est crucial et il s'agit d'un moyen de lutter contre les effets des changements climatiques.

La conservation des forêts urbaines est abordée par plusieurs citoyens, principalement le boisé Neilson (situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge) et la forêt au nord de Château-Beaucourt (située dans l'arrondissement de Charlesbourg). On suggère la création d'une ceinture verte autour de la ville, qui permettrait à la fois d'assurer une qualité de vie aux habitants des quartiers et de protéger ces milieux. On réitère l'importance de la conservation de la canopée, principalement des arbres matures. D'un autre côté, des citoyens proposent d'assouplir certaines règles, par exemple de permettre la coupe à blanc de certains arbres malades.

De plus, certains mémoires et commentaires appuyaient l'intégration des cours d'eau, des lacs et de leurs rives dans la liste des milieux d'intérêt écologique. Plus encore, on voudrait qu'un inventaire de ces territoires soit effectué.

Concernant les changements climatiques, les participants à la consultation regrettent que peu de place soit accordée aux mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le SAD.

2.7. Gestion intégrée de l'eau et des bassins versants, et protection des prises d'eau potable

Les organismes soulignent l'importance de prendre en considération les plans directeurs de l'eau dans l'élaboration du Schéma afin d'assurer un arrimage des deux documents de planification de l'aménagement du territoire. Une collaboration plus étroite entre l'Agglomération et les organismes promouvant la protection des bassins versants est à privilégier.

On souhaite que l'Agglomération affirme le rôle structurant des lacs et des cours d'eau dans l'aménagement du territoire. Ainsi, le développement dans les bassins versants doit être limité au maximum.

Plusieurs suggestions sont apportées par les participants afin de favoriser une bonne gestion de l'eau et des bassins versants, et des prises d'eau potable. Par exemple, on souhaite mettre en place des règles strictes pour la gestion des eaux pluviales, limiter l'imperméabilité des sols et assurer une protection des milieux humides. L'intégration du pourtour des bassins versants et des principales nappes d'eau souterraines ainsi que celle des usages et contraintes de l'eau sur les bassins versants sont aussi à privilégier.

Finalement, on souhaite rendre accessibles à tous les cours d'eau et les lacs, tout en améliorant la qualité de l'eau, afin de permettre des usages qui ont dû être abandonnés au fil des années à cause de la pollution.

2.8. Protection du cadre bâti et du patrimoine

Plusieurs citoyens et organismes désirent que plus d'actions concrètes soient prises à l'égard de la protection des lieux du patrimoine et de la reconnaissance de leur valeur et de leurs qualités historiques et culturelles. On souhaite inclure plus de lieux à la liste des territoires d'intérêt esthétique.

Considérant l'attachement des citoyens à l'égard du patrimoine, certains souhaitent que soit inscrite clairement la volonté de protéger ces lieux uniques dans le SAD.

2.9. Aménagement du territoire, atténuation des contraintes anthropiques, et sécurité des personnes et des biens

Concernant l'atténuation des contraintes anthropiques, on souligne que le second projet de SAD ne prévoit pas de mesures suffisantes pour contrer la pollution sonore, qui a un impact sur la santé des résidants, principalement au centre-ville. On propose d'installer des aménagements amoindrissant les bruits des autoroutes et d'indiquer les zones problématiques sur les cartes du SAD.

D'un autre côté, certains citoyens évoquent des craintes à l'égard du développement résidentiel aux abords des fortes pentes, notamment dans l'arrondissement de Cap-Rouge. On demande de ne pas assouplir les règles en la matière et d'inclure des sanctions relatives au non-respect des règlements.

III. Synthèse des commentaires

3.1. Mémoires

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
001.	Denise Boudreau	<ul style="list-style-type: none"> Densification (pour) Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> Parcs industriels Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun Étalement urbain 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'utiliser les espaces en milieu urbain de manière optimale avant d'empiéter sur les terres agricoles; Densifier les parcs industriels pour réduire la nécessité d'en créer davantage. Également, améliorer la desserte en transport en commun et les infrastructures de transport actif dans les parcs industriels; Densifier les milieux commerciaux et résidentiels existants; Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation en zone agricole à Saint-Augustin-de-Desmaures, puisque ce secteur est éloigné de la ville et que cela contribue à l'étalement urbain; Assurer la qualité de vie des citoyens par une densification intelligente.
002.	Société immobilière 3B	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) Développement résidentiel 		<p>Le projet immobilier Léo-T.-Julien / Domaine Saint-Pierre propose 146 nouveaux lots. Le projet se trouve à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de l'agglomération de Québec.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Agrandir le périmètre d'urbanisation du second projet de SAD pour permettre la réalisation du projet; Modifier le zonage afin que l'entreprise puisse obtenir les permis requis.
003.	Martin Létourneau	<ul style="list-style-type: none"> Hameau résidentiel Développement résidentiel 		<p>Le terrain de M. Létourneau est actuellement boisé et son potentiel agricole est faible. Des hameaux résidentiels bordent déjà ce tronçon du rang Petit-Capsa. Le terrain serait subdivisé en 30 terrains pour accueillir la construction de résidences unifamiliales.</p> <p>Demande : Inclure le lot 3 056 750 (rang Petit-Capsa) dans les limites d'un hameau résidentiel.</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
004.	Gestion CREIT s.e.c.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des espaces commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aires de grande affectation et usages autorisés 	<p>Inquiétudes à l'égard des enjeux de développement auxquels font face les centres commerciaux, ainsi que de l'ouverture de terrains non construits à la grande affectation du sol « Commerce majeur », à l'image du site du futur IKEA.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réserver la grande affectation « Commerce majeur » au SAD seulement pour des secteurs déjà construits; Mettre en place des zones commerciales de développement prioritaire (phasage).
005.	Construction McKinley inc. (représenté par Groupe BC2)	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) Développement résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Protection des prises d'eau potable Gestion de l'urbanisation dans les bassins versants 	<p>Appuie l'agrandissement du périmètre d'urbanisation dans le secteur Etna-Nord. Le projet immobilier présenté s'étend au-delà du périmètre d'urbanisation du SAD. On propose d'empiéter à l'intérieur des bassins versants pour la construction d'environ 80 unités. On souligne cependant que la conception des infrastructures permettra de diriger les eaux pluviales à l'extérieur du bassin versant.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur Etna-Nord jusqu'à l'emprise d'Hydro-Québec; Modifier la carte des bassins versants de prise d'eau (DC-10) afin d'exclure en totalité le terrain visé par le projet; Modifier la carte des grandes affectations du territoire (37) afin de prévoir une affectation urbaine pour la totalité du terrain visé par le projet; Demander à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de modifier le périmètre d'urbanisation métropolitain et les règlements de contrôle intérimaire (RCI) sur les bassins versants, en conformité avec les demandes précédentes.
006.	Les développements Lau-Bourg inc. (représenté par Groupe BC2)	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) Développement résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de l'urbanisation dans les bassins versants 	<p>Le projet immobilier se trouve dans le secteur du chemin de la Grande-Ligne, au nord de la rue Jacques-Bédard, et propose la construction de 393 résidences unifamiliales isolées en 12 phases de développement. Il est situé entièrement à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de l'agglomération de Québec.</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agrandir le périmètre d'urbanisation du second projet de SAD pour permettre la réalisation du projet (modifier la carte DC-1 du document complémentaire en conséquence); • Attribuer une grande affectation du territoire « Urbain-Québec-Lac-Saint-Charles » au secteur visé par le projet; • Retirer le secteur visé par le projet du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles (modifier la carte DC-10 du document complémentaire en conséquence); • Présenter une demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation métropolitain, afin d'y inclure le secteur en cause; • Présenter une demande de modification de l'aire d'application du RCI métropolitain sur la protection des bassins versants de prises d'eau, afin d'y exclure le secteur en cause.
007.	Gestion PGC (représenté par Groupe BC2)	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) 		Appuie l'Agglomération de Québec dans sa volonté d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le quadrant nord-ouest de l'intersection des routes de Fossambault et 138.
008.	Pauline Bernatchez	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Atténuation des contraintes anthropiques • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Protection des prises d'eau potable 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émanations nocives des usines; • Réduire le nombre de véhicules émetteurs de gaz à effet de serre (GES) (par exemple, en fixant un plafond maximal pour le nombre de places de stationnement et en augmentant les coûts d'occupation des stationnements); • Compléter l'offre de transport en commun par un métro aérien fonctionnant en partie à l'énergie solaire; • Privilégier les déplacements actifs par des réseaux utilitaires et interreliés, et par la priorité aux feux accordée aux piétons; • Protéger les sources d'eau potable et éliminer les risques de contamination accidentelle d'éventuels oléoducs; • S'opposer à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste; • Augmenter la couverture verte de la ville; • Encourager l'agriculture urbaine (par exemple, en mettant à la disposition des citoyens les terrains vagues impropres à la construction ou en transférant les terres arables sur les toits des bâtiments, lors de constructions dans d'anciennes zones agricoles);

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Faire des terres des Sœurs de la Charité le point central d'où commencerait « un projet vert à la grandeur de l'agglomération de Québec »; • Favoriser le vivre-ensemble et la participation de tous à la vie communautaire.
009.	Vivre en Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes aires d'affectation et usages autorisés • Choix de localisation des activités / pôles économiques • Offre et demande de logements • Croissance urbaine (phasage) 	<p>Demandes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider et densifier les milieux urbanisés : <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Appliquer les 11 critères de conception des nouveaux quartiers résidentiels aux quartiers existants. 2. Trois prérequis pour rendre la consolidation possible : <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation et renoncer au dézonage des terres dites « terres des Sœurs de la Charité »; 2.2 Ne pas considérer l'argument des préférences en matière d'habitation pour justifier le dézonage agricole et l'agrandissement du périmètre d'urbanisation; 2.3 Ne pas accroître la capacité autoroutière; transformer certaines autoroutes en boulevards urbains. 3. Des priorités à renforcer et des éléments à préciser : <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Étudier et présenter plusieurs scénarios de répartition de la croissance sur le territoire de l'agglomération de Québec et comparer les effets de chacun sur le bilan carbone, notamment en matière de transport; 3.2 Intégrer la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie parmi les objectifs du Schéma; 3.3 Maintenir un ratio le plus proche possible de 1 entre le potentiel et la demande de logements; 3.4 Mettre à profit les nouveaux pouvoirs conférés aux municipalités par le projet de loi 122 en matière de logements pour assurer leur abordabilité; 3.5 Donner la priorité à la reconstruction de la ville sur la ville; 3.6 Orienter en priorité la croissance urbaine vers les milieux les plus propices à la mobilité durable : du centre-ville vers les périphéries; 3.7 Planifier un réseau de transport collectif en site propre combinant plusieurs caractéristiques comme l'aspect

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>attrayant, la convivialité, l'abordabilité et la possibilité d'être relié aux autres infrastructures de transport;</p> <p>3.8 Planifier un réseau structurant de transport collectif sur la base de sept chantiers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) desserte de la rive sud; 2) raccord du corridor Québec–Sainte-Foy avec le réseau structurant; 3) prise d'acte de la nécessité d'un tunnel au centre-ville; 4) multiplication des parcours structurants dans le pôle Sainte-Foy; 5) concrétisation du projet de service rapide par bus (SRB) dans l'axe Charest; 6) implantation d'un parcours structurant entre le centre-ville et le secteur nord-ouest; 7) resserrement de la trame urbaine entre le centre-ville et le secteur Lebourgneuf. <p>3.9 Limiter la création de mégapoles commerciales et préserver les activités commerciales au cœur des quartiers par une planification fine des espaces commerciaux; Exiger que les noyaux commerciaux de proximité désignés par les municipalités se situent dans des zones mixtes, où l'habitation est permise. N'autoriser l'implantation de nouveaux commerces alimentaires que dans les noyaux commerciaux de proximité. Ne pas autoriser l'implantation de nouveaux commerces alimentaires dans les zones désignées « Commerce majeur » et « Industrie et commerce »;</p> <p>3.10 Réviser la catégorie « Industrie et commerce » pour distinguer les secteurs visés pour l'implantation d'industries présentant des nuisances des secteurs visés pour les autres usages;</p> <p>3.11 Revoir la délimitation des pôles urbains régionaux identifiés pour limiter leur superficie;</p> <p>3.12 Conserver et renforcer l'objectif de concentrer les immeubles de bureaux les plus importants aux endroits les mieux desservis par le transport en commun;</p> <p>3.13 Mettre à profit le développement du réseau structurant pour consolider et requalifier l'axe Pierre-Bertrand;</p> <p>3.14 Convertir l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain au sud de la rue Soumande.</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>Avoir plus d'informations à propos de la planification des trois secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur de la tête des ponts; • L'axe Pierre-Bertrand; • Le boulevard Hamel, particulièrement dans le secteur de l'amphithéâtre.
010.	Éloïse Le Goff	<ul style="list-style-type: none"> • Projections démographiques • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Développement durable et changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de consultation publique • Densification (contre) 	<p>Demandes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Processus de consultation publique L'exercice de consultation est ardu et difficile, et la documentation est volumineuse. Le nombre de séances d'information est insuffisant. <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Tenir plus de séances d'information; 1.2. Tenir des séances d'information plus tôt (vers 16 h); 1.3. Offrir un service de garderie afin de favoriser la participation des jeunes familles. 2. Projections démographiques <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Utiliser les outils fiscaux, réglementaires et administratifs existants pour influencer l'abordabilité des propriétés et les choix des futurs ménages; 2.2 Effectuer une analyse plus poussée tenant compte des orientations que les administrations municipales peuvent se donner pour faire évoluer les choix de propriété. 3. Agrandissement du périmètre d'urbanisation et densification <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Remettre en question la cohérence entre les critères de conception des nouveaux quartiers et les critères relatifs à la densification; 3.2 Ne pas viser systématiquement la densification sur les lots inoccupés ou végétalisés, alors que le couvert végétal contribue directement à la qualité de vie; Remettre en question la densification lorsque les lots inoccupés ou végétalisés sont systématiquement visés pour le développement, alors que le couvert végétal contribue directement à la qualité de vie; 3.3 Assurer un suivi plus rigoureux de la densification; 3.4 Assurer un lien direct entre la Vision de l'arbre et la densification. 4. Développement durable <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Penser à un modèle différent de celui qui recherche l'équilibre hypothétique entre les aspects économiques,

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				sociaux et environnementaux, et qui cherche toujours à augmenter le périmètre urbain.
011.	Éric Sévigny	<ul style="list-style-type: none"> Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclure du projet d'agrandissement du périmètre d'urbanisation les terres des terres des Sœurs de la Charité pour trois raisons : <ol style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de nourriture sans agriculture. La congestion automobile en provenance de l'est est un « calvaire quotidien ». Aucun retour en arrière ne sera possible une fois le projet débuté.
012.	Conseil de quartier de Vanier	<ul style="list-style-type: none"> Offre et demande de logements Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Que la Ville de Québec planifie dans le SAD une portion équitable de logements de type abordable ou social. On ne souhaite pas la reconversion sociale du quartier ni sa transformation architecturale; Concernant la mobilité, le mémoire émet neuf recommandations visant à : améliorer la desserte en transport en commun et en taxi-bus des parcs industriels, et particulièrement du parc industriel Cardinal; gérer la demande de transport par l'adoption d'horaires flexibles pour les grandes institutions et les employeurs; aider à la sensibilisation et à la promotion de l'ensemble des modes de transport; implanter au moins un trottoir dans toutes les rues résidentielles et en assurer le déneigement; appliquer la technologie de gestionnaire artériel sur les circuits de tous les Métrobus. Enfin, le mémoire propose de desservir l'aéroport, d'implanter un Métrobus sur le boulevard Charest, d'offrir une variété d'autobus de capacités variées et d'encourager les services de transport en commun de proximité.
013.	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou	<ul style="list-style-type: none"> Atténuation des contraintes anthropiques Mobilité durable et réseau structurant 	<ul style="list-style-type: none"> Densification (pour) Aménagement du territoire 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mesures claires visant à augmenter l'attractivité des secteurs centraux, notamment pour les familles, dans les objectifs de densification et de consolidation du milieu construit du SAD;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		de transport en commun		<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des mesures d'atténuation visant à favoriser le bon voisinage entre les zones industrielles et résidentielles; • Considérer comme prioritaire le développement d'axes de transport collectif et actif fluides et efficaces, dans une optique de réduction de la dépendance à l'automobile; • Développer des axes piétonniers accessibles et conviviaux entre les quartiers centraux; • Préciser les mesures d'atténuation applicables aux espaces industriels et préciser les standards environnementaux à respecter par les industries; • Inclure une vision « zéro accident »; • Prévoir des mesures concrètes d'atténuation permettant de limiter les impacts des nuisances générées par les autoroutes, les voies ferrées et les gares de triage.
014.	Denise Legros	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p> <p>Demands :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas procéder à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de Charlesbourg. Ces 4 km² boisés devraient : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire partie d'une ceinture verte et être protégés; ○ Permettre de créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot.
015.	Bernard Hamel	<ul style="list-style-type: none"> • Hameau résidentiel 		<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure la partie du lot 2 163 657 en front du rang Saint-Denis dans un hameau résidentiel pour permettre de détacher une maison existante de la ferme (droit acquis résidentiel) et de construire deux autres maisons.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
016.	Camping Québec en ville inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) • Aires de grande affectation et usages autorisés 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étendre l'aire de grande affectation « HMA-2 » à l'ensemble du lot; • Créer une aire de grande affectation « HRA » en bordure du rang Sainte-Anne.
017.	Anna Maria Romani	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas procéder à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de Charlesbourg. Ces 4 km² boisés devraient faire partie d'une ceinture verte et être protégés; • Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot.
018.	Nicole Moreau	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas dézoner les terres agricoles puisqu'elles sont au cœur d'enjeux tels que la sécurité alimentaire, les circuits courts, la lutte contre les îlots de chaleur, le caractère irrévocable de l'urbanisation et la forte mobilisation citoyenne.
019.	Québec Arbres	<ul style="list-style-type: none"> • Densification (pour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de consultation publique • Aménagement du territoire • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Protection du patrimoine • Protection de l'environnement 	<p>Demandes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les trois prémisses suivantes dans le futur SAD : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de processus adéquats de consultation et de concertation de la population et des acteurs du milieu; ○ Recherche d'une grande qualité de vie sociale, économique, environnementale et sanitaire pour l'ensemble de la population; ○ Perception globale et intégrée du territoire soutenue par une planification urbaine d'une grande finesse qui favorise l'échelle humaine. <p>Demandes globales :</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> • Croissance urbaine (phasage) • Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une meilleure stratégie de typologie, d'insertion et de densification du territoire; • Développer une vision de transport collectif orientée vers le transport des personnes et une technologie performante; • Établir une stratégie d'aménagement mieux ciblée pour stimuler le développement économique et touristique; • Assurer une plus grande préoccupation à l'égard de la qualité des milieux de vie, de la santé et du bien-être de la population; • Faire preuve de finesse pour l'aménagement des quartiers; • Aménager une trame verte de proximité; • Faire en sorte qu'il y ait un réel désir de concertation et de consultation pour bâtir une ville moderne, avant-gardiste et à échelle humaine; • Instaurer des indicateurs de qualité. <p>Demands concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un inventaire minutieux du nombre exact de terrains de stationnement qui pourraient être reconvertis en logements; • Imposer des principes d'aménagement durable d'écoquartiers à tout projet d'une certaine envergure; • Inaugurer un circuit touristique appelé « De Cap en Cap »; • Instaurer des mesures obligeant les grands centres commerciaux à payer pour les externalités non comptabilisées et à utiliser cet argent pour rendre plus attrayantes les rues marchandes actuelles; • Créer des incitatifs visant à récupérer des espaces de stationnement dans les parcs industriels et à hausser les édifices existants, avant de convoiter de nouveaux espaces à transformer en parcs industriels; • Mettre en place une démarche tripartite similaire à celle qui fut adoptée à Toronto, dans les années 1990, sous le nom de Waterfront Toronto, de façon à proposer un aménagement qui soit le plus bénéfique possible pour la collectivité vivant autour du bassin Louise; • Modifier le trajet et la technologie du service rapide par bus (SRB) pour que le réseau de transport en commun puisse jouer son rôle primordial de transport des personnes; • Compléter rapidement les tronçons utilitaires manquants des réseaux cyclables, planifier des pistes cyclables utilitaires en ligne droite et en prévoir une utilisation hivernale sécuritaire;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des trottoirs ou des bandes piétonnières sur toutes les rues résidentielles; • Mettre en place un plan global et intégré du territoire pour encadrer la densification; • Aménager un minimum de 12 % du territoire urbanisé protégé sous forme d'espaces naturels arborés dans la trame urbaine et un espace vert arboré à plus de 500 mètres autour de chaque citoyen; • Acquérir tous les milieux inscrits au <i>Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec</i> de 2005 et ajouter ceux qui ont été identifiés par la suite en vue d'atteindre l'objectif minimal de 12 %; • Prendre en compte l'augmentation projetée du niveau du fleuve Saint-Laurent; • Mettre en place une stratégie pour augmenter la perméabilité des sols; • Assurer le reboisement des rives de tous les cours d'eau situés en milieu urbain et agricole; • Préserver les milieux humides présents sur le territoire; • Protéger le paysage bâti et naturel de l'axe Grande Allée–chemin Saint-Louis; • Établir un inventaire exhaustif des sites d'intérêt à protéger et mettre en place des objectifs de protection et une stratégie de concertation avec les acteurs du milieu; • Établir une orientation de protection des axes patrimoniaux et des paysages culturels telle que définie par la Loi sur le patrimoine culturel du Québec; • Aménager la ville afin de favoriser des activités nautiques; • Créer une trame verte de proximité; • Aménager des milieux de vie attrayants et conviviaux; • Bonifier les projets de développement ou d'aménagement par la consultation des conseils de quartier; • Assurer un phasage de la construction résidentielle (Programme particulier d'urbanise [PPU] du plateau centre de Sainte-Foy, les autres centres majeurs d'activités et les écoquartiers en premier); • Créer un mécanisme fiscal pour interioriser les externalités de ceux qui s'installent à la frange du territoire urbanisé; • Mettre en place des indicateurs de mesure de l'efficacité des actions proposées dans le SAD (ex. : émissions de gaz à effet de

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>serre, mixité d'usages, pourcentage d'obésité dans la population, etc.);</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la captation de la plus-value foncière occasionnée par un changement de zonage; Accorder une période plus longue d'analyse et de rédaction, et octroyer un budget à des groupes importants pour l'analyse du SAD et la rédaction d'un mémoire.
020.	Conseil de quartier de Sillery	<ul style="list-style-type: none"> Protection du patrimoine Protection de l'environnement 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduire une orientation de protection des axes patrimoniaux et des paysages culturels, notamment pour la Grande Allée et le chemin Saint-Louis; Privilégier la dénomination « sites patrimoniaux déclarés » pour les sites patrimoniaux autrefois appelés « arrondissements historiques »; Ajouter le sentier linéaire prévu au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du site patrimonial de Sillery et de ses environs à la carte 22 des corridors récréotouristiques; Ajouter la percée visuelle de la pointe à Puisseaux à la carte 23 des territoires d'intérêt esthétique; Ajouter le boisé Neilson à la liste des territoires d'intérêt écologique de l'annexe 3 du SAD.
021.	Laurent Filion	<ul style="list-style-type: none"> Hameau résidentiel 		<p>Possède une maison dans un hameau résidentiel en zone agricole. Il occupe depuis 1976 une partie du lot voisin donné par le propriétaire du lot en question.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure la bande de terrain dans les limites du hameau résidentiel.
022.	Table de concertation vélo des conseils de quartier	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajouter la fluidité des transports actifs dans les principes directeurs du Schéma; Ajouter la réduction de la dépendance à l'automobile comme objectif général clairement énoncé; Traiter de la santé et de la sécurité des usagers du réseau cyclable dans le thème Capitale résiliente; Promouvoir une stratégie de développement des axes de déplacement fondée sur la sécurité; la notion de corridor

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>structurant devrait être un des axes de développement du réseau cyclable, de façon à favoriser la multimodalité dans les déplacements;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les axes structurants vélo dans le SAD afin de favoriser la multimodalité dans les déplacements; • Souligner l'importance de désenclaver les quartiers périphériques nord; • Mentionner de manière explicite les liens entre le transport actif et la santé publique; • Reporter les cibles d'augmentation des parts modales des transports actifs de la première version du SAD dans la version finale du SAD; • Décliner l'indicateur « kilomètre d'aménagement cyclable » selon le type d'infrastructure (piste cyclable protégée, bande cyclable et chaussée désignée).
023.	Organisme des bassins versants (OBV) de la Capitale	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement • Protection des prises d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur de l'eau de la Capitale • Accessibilité du littoral 	<p>Le mémoire énonce 8 recommandations générales ainsi que 24 recommandations spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en considération les plans directeurs de l'eau dans l'élaboration du Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Québec, et favoriser un arrimage entre les deux documents de planification <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Reconnaître les organismes de bassins versants (OBV) comme des partenaires dans l'élaboration du Schéma d'aménagement et prévoir des rencontres de travail pour favoriser l'arrimage entre les deux outils de planification; 1.2 Intégrer les plans directeurs de l'eau comme documents susceptibles d'orienter la révision du SAD dans le chapitre 3, portant sur la Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Québec; 1.3 Procéder à l'arrimage entre le Schéma d'aménagement et les plans directeurs de l'eau qui touchent le territoire de l'agglomération de Québec. 2. Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Appliquer les caractéristiques d'aménagement urbain durable à tous les nouveaux quartiers, et non seulement à ceux qui seront réalisés dans les agrandissements du périmètre d'urbanisation, et tendre également vers une implantation de ces éléments dans les quartiers existants;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>2.2 Mettre en place des critères et des mécanismes visant une urbanisation rationnelle dans l'espace et dans le temps, et procéder à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation uniquement au moment où il deviendra évident que le périmètre actuel ne suffit plus à répondre à la demande.</p> <p>3. Poursuivre les efforts de protection des bassins versants de prises d'eau potable</p> <p>3.1 Évaluer conjointement les prévisions démographiques et les besoins en eau potable, pour s'assurer d'offrir une eau potable en quantité suffisante, en tenant compte des derniers modèles prévisionnels concernant les changements climatiques, et en s'assurant de respecter la capacité de support des lacs, cours d'eau et écosystèmes;</p> <p>3.2 Améliorer la gestion des eaux pluviales dans tous les milieux bâtis, par une gestion <i>in situ</i> des eaux de ruissellement, de façon à se rapprocher des conditions qui prévalaient avant le développement;</p> <p>3.3 Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols en agissant notamment sur les largeurs de rues et les normes de stationnement, et en concentrant le développement à l'extérieur des bassins versants d'approvisionnement en eau potable;</p> <p>3.4 Prendre en considération les nappes phréatiques qui approvisionnent en eau des milliers de personnes sur le territoire et qui ont des liens hydrauliques reconnus avec les lacs et les cours d'eau, au-delà des bassins versants de prises d'eau potable d'eau de surface;</p> <p>3.5 Travailler à l'amélioration des connaissances pour en venir à délimiter les aires de captage des eaux souterraines ainsi que leurs subdivisions en aires de protection bactériologique et virologique;</p> <p>3.6 Assurer la préservation des milieux humides en privilégiant la séquence « éviter, minimiser, compenser » et en s'assurant, par-dessus tout, de n'avoir aucune perte nette sur le territoire.</p> <p>4. Tenir compte du principe de bassins versants pour tous les lacs et cours d'eau du territoire, tout au long du Schéma d'aménagement</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>4.1 Tenir compte du rôle structurant que jouent les lacs et les cours d'eau en intégrant les limites des bassins versants au concept d'organisation spatiale;</p> <p>4.2 Limiter au maximum le développement dans le bassin versant du lac Saint-Augustin et mettre en place des mesures strictes pour notamment mieux gérer les eaux pluviales;</p> <p>4.3 Limiter l'imperméabilisation des sols, restaurer les bandes riveraines et protéger les milieux humides;</p> <p>4.4 Baser les grandes affectations du territoire sur les limites des bassins versants plutôt que sur les limites des municipalités actuelles, et déterminer les usages et les caractéristiques de ces affectations en se basant sur les caractéristiques du bassin versant. Prévoir notamment une affectation urbaine spécifique pour le secteur du lac Saint-Augustin;</p> <p>4.5 Intégrer le caractère structurant de l'ensemble des cours d'eau dans le concept d'organisation spatiale et planifier le développement en harmonie avec ceux-ci;</p> <p>4.6 Prévoir, dans la mise en œuvre du Schéma, un processus de monitoring et des éléments de suivi à l'échelle des bassins versants (pourcentage d'imperméabilisation des sols, utilisation du sol, canopée, population, etc.). Les bassins versants des lacs et des cours d'eau à privilégier pour ce suivi pourraient être les suivants : rivières du Cap-Rouge, Lorette, Nelson, Saint-Charles, Jaune, du Berger, Beauport et Montmorency; ruisseau du Moulin; lacs Saint-Charles, Saint-Augustin, des Roches et Bégon;</p> <p>4.7 Intégrer le concept d'espace de liberté des cours d'eau;</p> <p>4.8 Intégrer la vision d'avenir concernant le lac Saint-Augustin au Schéma d'aménagement.</p> <p>5. Éviter toute construction dans les zones à risque de débordement et gérer le développement de manière à prévenir les débordements</p> <p>5.1 Intégrer les zones à risque d'inondation aux zones inondables réglementées;</p> <p>5.2 Réduire les risques de débordement des cours d'eau en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol plutôt que le ruissellement, partout sur le territoire.</p> <p>6. Augmenter le recouvrement végétal du territoire en réservant de nombreux espaces pour les milieux naturels, au cœur des milieux urbanisés et en périphérie de ceux-ci</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>6.1 Intégrer les cours d'eau, les lacs et leurs rives aux milieux d'intérêt écologique;</p> <p>6.2 Augmenter le nombre et la superficie des espaces naturels protégés, et attribuer l'affectation « Conservation naturelle » à une plus grande proportion de ces milieux.</p> <p>7. Aménager le territoire de façon à rendre possible un accès facile aux cours d'eau et aux lacs pour tous</p> <p>7.1 Viser l'augmentation de la proportion de rives publiques, progressivement et dans le respect des riverains déjà établis;</p> <p>7.2 Intégrer des pratiques d'aménagement du territoire qui contribueront à améliorer la qualité de l'eau, et permettront éventuellement le retour des usages perdus;</p> <p>7.3 Ajouter le ruisseau du Moulin à la liste des cours d'eau identifiés comme corridors récréotouristiques.</p>
024.	Chianti inc. (représenté par Groupe BC2)	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) • Développement résidentiel 		<p>Une partie du lot se trouve déjà dans le périmètre d'urbanisation et 11 terrains sont déjà lotis.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agrandir le périmètre d'urbanisation pour permettre un lotissement d'environ 18 maisons.
025.	Gestion C.D.T. inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement résidentiel • Hameau résidentiel 		<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la construction résidentielle, sur une profondeur de 120 m à partir de la rue, sur les lots 2 164 161 et 2 162 753 (lots situés approximativement à l'intersection du boulevard Wilfrid-Hamel et du chemin du Lac [Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge]).
026.	Groupe Dallaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Développement des pôles secondaires et tertiaires • Densification (pour) • Aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Aires de grande affectation et usages autorisés • Protection du patrimoine • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine 	<p>Demandes générales :</p> <p>Le SAD doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une organisation du territoire et des milieux de vie favorisant la création d'espaces multifonctionnels, une densification des usages et une mixité des fonctions; • Autoriser une densité qui encourage le développement d'une diversité de logements et une forte intégration favorable à une vie de quartier;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement des secteurs non urbanisés pour une meilleure composition des tissus urbains en assurant les interactions morphologiques entre les unités de voisinage; • Encourager la diversité des formes architecturales : typologie, volumétrie et esthétisme; • Soutenir une gestion urbaine qui permet de façonner un nouveau type de ville axée sur les citoyens, de manière à assurer leur bien-être; • Encourager l'intégration des modes de déplacement alternatifs; • Encourager la coexistence harmonieuse des unités de voisinage par la création de zones tampons, d'espaces verts, de places publiques ou d'autres types d'aménagements; • Favoriser le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine, et son intégration forte dans les projets urbains; • Encourager le développement d'un réseau d'axes selon une organisation de l'espace permettant la polarisation des activités résidentielles et commerciales à partir de nœuds d'échanges intermodaux; • Stimuler le développement immobilier de moyenne à haute densité structuré autour des équipements de transport en commun positionnés stratégiquement pour desservir les différents sites; • Faciliter l'accès aux infrastructures du transport en commun; • Encourager la transformation des usages rendus incompatibles avec l'évolution des lieux; • Reconnaître la richesse patrimoniale des bâtiments et lieux qui sont reconnus pour leurs qualités historiques et culturelles; • Être ouvert à une approche participative et au partage d'outils de gestion et de planification permettant d'élaborer de manière continue des politiques et des stratégies adaptées aux spécificités du développement durable des entreprises. <p>Demandes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux attentes de qualité pour la mobilité active et un réseau routier performant, en desservant les sites que le Groupe Dallaire développe et met en valeur; • Assurer une gestion partenariale et concertée pour la croissance des pôles secondaires et tertiaires; • Mettre en place un modèle de développement permettant une croissance économique, rapide et efficace des pôles;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> Assurer un développement des « pôles urbains intelligents » et prévoir des modalités d'intégration des technologies; Ajouter le grand groupe d'usages « Récréation de plein air intensive » aux usages permis dans la grande affectation du territoire « Agriculture » pour la parcelle délimitée par la route de l'Aéroport, l'autoroute Duplessis, la route Sainte-Geneviève, le boulevard Chauveau et l'avenue Notre-Dame.
027.	Benoit Limoges	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'environnement Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des espaces naturels et forestiers 	Demande : <ul style="list-style-type: none"> Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment de la forêt, plus spécifiquement dans le secteur de la forêt de Château-Bigot.
028.	Conseil de bassin du lac Saint-Augustin	<ul style="list-style-type: none"> Gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan directeur de l'eau Atténuation des contraintes anthropiques (nuisances sonores aux abords d'autoroutes) 	Demandes : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer une « perspective structurante eau » au SAD. Enrichir la carte DC-3 (principaux cours d'eau et principaux lacs) en y ajoutant le pourtour de tous les bassins versants, le pourtour des principales nappes d'eau souterraines et les usages et contraintes de l'eau sur les bassins versants; Prendre connaissance du contenu du Plan directeur de l'eau et s'en inspirer pour bonifier le contenu du SAD; Revoir la densification souhaitée dans le SAD, puisqu'elle est incompatible avec la protection du lac. Il faudra en tenir compte dans l'élaboration des plans d'urbanisme locaux; Exiger un examen préalable de l'impact des développements prévus sur l'état du lac pour toute extension éventuelle du périmètre d'urbanisation à l'intérieur du bassin versant; Prendre en compte les habitations en bordure de l'autoroute 40 localisées à l'ouest de l'intersection avec la rue Jean-Gauvin dans la détermination des zones de contrainte sonore. Un monticule de terre est peut-être requis; Considérer l'implantation d'un bassin de récupération et de gestion des eaux pluviales de l'autoroute 40 qui inclurait un dispositif de réduction de la salinité et de nivelage du débit des eaux.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
029.	Fernand Dumont	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement durable et changements climatiques • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Densification (pour) • Gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants • Gestion des matières résiduelles 	<p>Critiques à l'égard du SAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SAD ne s'attaque pas suffisamment au problème de prédominance de l'automobile. L'agrandissement proposé du périmètre urbain s'inscrit dans cette logique; • Le SAD met en opposition les modes de vie urbain et agricole. L'agriculture industrielle qui est l'usage actuellement n'est pas durable et contribue grandement aux changements climatiques. L'agriculture urbaine, plus saine, devrait être davantage développée et le SAD devrait contenir un programme complet de développement de ce type d'agriculture. La zone agricole actuelle doit être préservée et elle doit être intégrée « dans la réhabilitation de corridors urbains de verdure »; • La gestion et la valorisation des matières résiduelles devraient être abordées dans le SAD; • Le SAD est une opportunité pour « l'avenir agroalimentaire de l'agglomération de Québec et le renforcement des pôles de développement urbain déjà existants, favorisant les interconnexions rapides en transport collectif et les circuits courts locaux reverdis et sans autos ». <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre des ajustements de zonage dans le périmètre d'urbanisation afin de favoriser une densification douce et harmonieuse; • Créer des corridors non automobiles entre et à l'intérieur des pôles de développement urbain existants; • Généraliser le rôle structurant des bassins versants et préserver un maximum de cours d'eau et de milieux humides.
030.	Corporation de Plage Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des personnes et des biens • Fortes pentes 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retirer du SAD les articles 27 et 29, ainsi que tous les articles qui permettraient un allègement des règlements relatifs aux fortes pentes et à leurs abords, pour les secteurs de fortes pentes où un chemin et des résidences ou bâtiments secondaires sont situés dans les abords inférieurs, du moins pour le secteur du chemin de la Plage-Saint-Laurent; • Inclure dans le SAD des sanctions relatives au non-respect des règlements.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
031.	Lucie Pelletier	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Atténuation des contraintes anthropiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Services de proximité 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrer toute activité qui est susceptible de perturber l'environnement et d'influencer la qualité de l'air et de l'eau; • Protéger la vocation agricole des terres des Sœurs de la Charité; • Repenser le développement urbain : offrir des services de proximité (« ville des courtes distances ») et encourager le « développement de quartiers communautaires » (modèle de Cohabitat); • Faire du transport en commun le mode de déplacement privilégié en ville; • Densifier le territoire en construisant sur les terrains de stationnement inutilisés.
032.	Maurice Raymond	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de l'arrondissement de Charlesbourg; • Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot (± 4 km²).
033.	Raymond Piché	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de l'arrondissement de Charlesbourg;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot ($\pm 4 \text{ km}^2$).
034.	Jules Gobeil	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de l'arrondissement de Charlesbourg; Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot ($\pm 4 \text{ km}^2$).
035.	Jean Coulombe	<ul style="list-style-type: none"> Atténuation des contraintes anthropiques (pollution sonore) 		<p>Souligne que le second projet ne prévoit pas de mesures suffisantes pour protéger la santé des résidents du centre-ville et de l'ensemble de l'agglomération.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à la pollution sonore et procéder aux ajustements nécessaires au SAD lorsque cela sera requis; Élaborer un plan d'action abordant la sensibilisation, la prévention et la répression des gestes délinquants commis volontairement en matière de pollution sonore.
036.	François Poulin	<ul style="list-style-type: none"> Protection de la zone agricole Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 		<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sauvegarder les terres agricoles des Sœurs de la Charité puisque la vocation horticole de ces terres s'inscrit dans un historique de plus d'un demi-millénaire.
037.	Francine Cauchon	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de l'arrondissement de Charlesbourg; • Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot (± 4 km²).
038.	Conseil de quartier des Jésuites	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de localisation des activités / pôles économiques • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de consultation publique 	<p>Demandes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser le développement socio-économique de l'arrondissement de Charlesbourg par les moyens suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Assurer une meilleure répartition de la croissance économique qui permettrait d'alléger la congestion vers les pôles; 1.2 Mettre en place des aménagements pour les déplacements actifs; 1.3 Ajouter des lieux publics de rencontre (places éphémères) qui favoriseraient l'ouverture de commerces de proximité; 1.4 Mettre en œuvre une stratégie de modernisation de Charlesbourg, ce qui apparaît nécessaire. À cet égard, l'abandon du projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'arrondissement de Charlesbourg en 2015 est regrettable; 1.5 Corriger la réduction des hauteurs d'immeubles autorisées le long du boulevard Henri-Bourassa par le règlement omnibus de 2016, car il s'agit d'un secteur où la densification doit être privilégiée; 1.6 Effectuer une densification douce du quartier et assurer une diversification du quartier des Jésuites et de l'arrondissement de Charlesbourg. 2. Énoncer une réelle intention de sauvegarder les terres agricoles des Sœurs de la Charité dans le SAD <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Elles constituent un patrimoine à préserver; 2.2 La rareté des terres cultivables joue en faveur de leur préservation; 2.3 Le développement du secteur occasionnera une pression induite sur les services offerts dans les quartiers avoisinants; 2.4 Les besoins en logements révisés dans le second projet de SAD et le nombre important de logements vacants à Québec ne justifient pas la précipitation à dézoner ces terres;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>2.5 Les terres présentent un potentiel intéressant pour la production agricole locale et pour la création d'une grappe d'activités récréotouristiques, culturelles et éducatives; L'argument de l'étalement urbain pour justifier le dézonage agricole est exagéré; le maintien des terres agricoles des Sœurs de la Charité s'inscrit en continuité avec la vision du SAD et l'orientation Capitale durable.</p> <p>3. Inscrire au plan d'action les moyens adéquats pour atteindre les objectifs</p> <p>4. Assurer une plus grande participation des citoyens ou de leurs représentants à la mise en place des actions découlant du SAD</p>
039.	Jean Lacoursière	<ul style="list-style-type: none"> • Projections démographiques 		<p>Mentionne que Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec, deux organisations crédibles, affirment deux constats différents. Pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, entre 2011 et 2036, en assimilant la plage « faible-fort » à une marge d'erreur, les marges d'erreur des deux organismes ne coïncident pas.</p> <p>Mentionne qu'en dépit de la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour que les projections soient basées sur le scénario de référence, l'administration Labeaume-Lemieux adopte le scénario fort, et même parfois surpasse le scénario fort.</p>
040.	Alexandre Savoie-Perron	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Projections démographiques • Développement durable et changements climatiques • Densification (pour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de localisation des activités / pôles économiques 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation jusque dans les terres agricoles de Beauport, de Charlesbourg et de Saint-Augustin-de-Desmaures (le potentiel d'accueil de nouveaux logements à l'intérieur du périmètre d'urbanisation est largement suffisant pour les appartements et condos et est presque suffisant pour les maisons et duplex); • Valider le potentiel de densification de certains parcs industriels avant de développer de nouvelles zones industrielles; • Proposer certaines balises afin d'encadrer le développement des activités éoliennes sur le territoire; • Présenter la méthodologie ayant permis de parvenir à la détermination du territoire où l'implantation d'éoliennes est autorisée.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
041.	Accès transports viables	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Densification (pour) • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire 	<p>Demandes :</p> <p>1. Réseau structurant de transport en commun</p> <p>1.1 Développer un réseau structurant de transport en commun, en conjoncture avec un aménagement du territoire qui permet de limiter les déplacements par l'émergence d'une « ville des courtes distances »;</p> <p>1.2 Utiliser les sommes importantes (provenant des gouvernements provincial et fédéral) pour développer le transport en commun;</p> <p>1.3 Imposer des limites au développement des infrastructures destinées à l'automobile;</p> <p>1.4 Prendre en considération plusieurs éléments afin de choisir la meilleure option entre un tramway et un service rapide par bus (SRB) (notamment l'achalandage projeté à court et à long terme).</p> <p><i>Propose des critères afin de choisir le meilleur tracé et la meilleure technologie :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Un projet attrayant, convivial, facile d'utilisation et relié aux autres modes de transport;</i> 2. <i>Un projet pour desservir le plus de citoyens possible (axe Laurier-colline Parlementaire-Saint-Roch doit voir une augmentation de sa capacité);</i> 3. <i>Fréquence élevée et de grande amplitude;</i> 4. <i>Desserte rapide et transport en site propre;</i> 5. <i>Desservir la rive sud avec un système de transport électrique;</i> 6. <i>Système accessible physiquement et financièrement.</i> <p>2. Requalification urbaine</p> <p>2.1 Inverser la tendance qui donne toujours plus de place à l'automobile. Le prolongement d'autoroutes n'est pas une solution efficace aux problèmes de congestion. Les infrastructures autoroutières en milieu urbain génèrent des externalités négatives pour l'environnement et les citoyens (santé, nuisances, etc.);</p> <p>2.2 Miser sur les stratégies suivantes : favoriser l'utilisation du transport en commun; favoriser la densité, la mixité, la proximité et la connectivité; favoriser la pratique sécuritaire du transport actif;</p> <p>2.3 Envisager de démanteler des autoroutes en milieu urbain pour les convertir en boulevards urbains (portions de Laurentienne, Charest et Robert-Bourassa). Cela dégagera un potentiel de</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				requalification des emprises actuelles des autoroutes et des échangeurs; 2.4 Réaménager les secteurs de Laurentienne et Charest; 2.5 Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation afin de donner la priorité à la consolidation du territoire urbain actuel.
042.	Bernard Fréchette	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi qu'une source d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective. Demandes : <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de l'arrondissement de Charlesbourg; • Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot (± 4 km²).
043.	Groupe Protégeons la forêt à Charlesbourg	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement • Développement durable et changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers • Densification (pour) • Étalement urbain 	Demandes : <ul style="list-style-type: none"> • Protéger la couronne verte de Québec (forêts urbaines et périurbaines), qui est menacée par le projet de SAD; • Ne pas intégrer les écosystèmes forestiers dans le périmètre d'urbanisation (particulièrement le secteur de la forêt de Château-Bigot), puisqu'on assiste à la diminution de la superficie et du nombre de milieux naturels d'intérêt depuis 2005; • Protéger la forêt de Château-Bigot; • Arrêter l'étalement urbain et prioriser la consolidation des infrastructures existantes; • Créer une ceinture verte autour de la ville en protégeant les boisés périphériques; • Réaliser des inventaires écologiques complets de toutes les forêts et milieux humides périphériques; • Prendre en compte la valeur du capital naturel lors de l'évaluation de l'opportunité des projets de développement; • Doter Québec d'indicateurs du développement durable (superficie des milieux naturels et superficie de la canopée); • Adopter une vision à long terme de création d'un parc naturel pour le massif forestier de Charlesbourg, y compris la forêt de Château-Bigot;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Adopter l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels à l'échelle de la ville. <p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de maisons à vendre et le taux d'inoccupation des logements dans le secteur de la forêt de Château-Bigot sont supérieurs au nombre de logements projetés par le projet de développement résidentiel envisagé; celui-ci ne serait donc pas nécessaire; • L'agrandissement du périmètre d'urbanisation dans ce secteur va à l'encontre du <i>Répertoire des milieux naturels d'intérêt</i> de 2005 et de la Vision de l'arbre; • La forêt rend de nombreux services écologiques. Les forêts visées par les agrandissements du périmètre d'urbanisation rendent des services d'une valeur estimée à environ 2 800 000 \$/an (pour la forêt de Château-Bigot seulement : 350 000 \$/an); • La forêt de Château-Bigot est adjacente à deux écoles primaires : elle contribue au développement des enfants. Elle permet aussi un plus grand contact avec la nature pour tous les citoyens; • Le développement résidentiel projeté fera baisser la valeur des résidences adjacentes; • Il n'existe aucun inventaire écologique des forêts périphériques; aussi, sans connaître la valeur du patrimoine écologique des secteurs que la Ville souhaite développer, il est préférable d'adopter une approche de précaution et de ne pas procéder au développement projeté; • L'agrandissement du périmètre d'urbanisation à même les forêts périurbaines aura des conséquences irréversibles (perte de capital naturel, risque accru d'inondations, réduction du contact enfants-nature, impacts sur la santé, diminution de la valeur foncière, augmentation de la congestion automobile et de la pollution atmosphérique).
044.	Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord (APEL)	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des prises d'eau potable • Gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants • Protection de l'environnement 		<p>Demandes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le lac Saint-Charles (plus précisément les marais du Nord et la baie Charles-Talbot) à la liste des sites patrimoniaux archéologiques; • Octroyer une affectation « Conservation naturelle » aux marais du Nord et aux terrains municipaux visés par le projet de mise en réserve naturelle;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> Développement durable et changements climatiques 		<ul style="list-style-type: none"> Ajouter 37 propriétés municipales d'intérêt à la liste des territoires d'intérêt écologique et bonifier cette liste au gré des nouvelles acquisitions; Réviser les côtes de crues en fonction des données LIDAR; Intégrer le concept d'espace de liberté des cours d'eau à l'orientation Capitale résiliente; Mentionner les enjeux liés aux installations septiques autonomes et interdire celles-ci dans les rives et dans les plaines inondables; Exiger que les municipalités prennent en compte les enjeux des changements climatiques et qu'elles intègrent des principes de gestion durable des eaux pluviales et de développement à faible impact à leurs projets d'aménagement et à leurs outils d'encadrement du développement; Modifier l'affectation de 168 terrains non construits situés à proximité du lac Saint-Charles, afin qu'ils soient placés dans une affectation du territoire « Forêt ». Faire de même avec les parties non construites des lots de très grande superficie; Interdire, sur la rue Roussin, les usages Vente au détail et services de véhicules automobiles et Vente et services à contraintes; Mentionner l'APEL à titre de source d'information pour le monitoring de la qualité de l'eau, et inclure au monitoring certains paramètres de suivi relatifs à l'évolution du territoire ayant une influence sur la qualité et la quantité d'eau; Ajouter l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines au plan d'action et aux objectifs. <p>Demandes générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer conjointement les projections démographiques et les besoins en eau potable; Considérer conjointement les eaux de surface et les eaux souterraines, et améliorer les connaissances à leur sujet; Prendre en compte les enjeux des changements climatiques, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité des ressources en eau, et intégrer ces enjeux à l'orientation Capitale résiliente.
045.	Comité populaire Saint-Jean-Baptiste	<ul style="list-style-type: none"> Offre et demande de logements Mobilité durable et réseau structurant 	<ul style="list-style-type: none"> Services de proximité Aménagement du territoire 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Construire plus de logements sociaux dans le quartier. Les logements locatifs actuels devraient être protégés (c'est-à-dire qu'on devrait interdire la conversion en copropriétés);

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		de transport en commun		<ul style="list-style-type: none"> • Préconiser l'aménagement de nouvelles rues partagées et des mesures d'apaisement de la circulation, et appuyer la proposition d'Accès transports viables de tracé alternatif pour le corridor cyclable (deux voies cyclables sur la rue Saint-Jean); • Assurer de combler certains manques (ex. : places en garderie et salles communautaires) et régler le problème causé par la baisse de la qualité des services municipaux donnés en sous-traitance; • Aménager un jardin communautaire.
046.	Charlotte et Yvon Bédard	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des personnes et des biens • Fortes pentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement durable et changements climatiques 	<p>Indique qu'il y a une incohérence entre les intentions émises par le SAD dans l'optique d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le fait que le document complémentaire autorise la construction dans un abord de forte pente (sous réserve du dépôt d'un rapport d'ingénieur); des documents datant des années 1970 et 1990 attestent qu'un glissement de terrain est survenu dans le secteur de la plage Saint-Laurent et rappellent les récents glissements de terrain notés dans différentes régions du Québec.</p> <p>Il existe des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire qui indiquent que les interventions humaines peuvent affecter la stabilité des talus, notamment le fait d'ajouter du poids au sommet d'un talus. La précaution et la prévention pour assurer la sécurité et réduire les coûts associés au rétablissement sont primordiales.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdire en tout temps la construction dans un abord de forte pente, car un ingénieur n'est pas en mesure d'attester la stabilité d'une pente, surtout dans un contexte de changements climatiques.
047.	Ann Cooper et Associés	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Protection de la zone agricole 		<p>Description du projet de « Village agricole de Québec » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le « village » compte : trois serres, deux bâtiments (maison de monsieur Léo pour les travailleurs et bénévoles, et maison de mademoiselle Clara en tant que lieu d'éducation), un jardin communautaire, une ferme (moutons, vaches, poules); • Centre d'interprétation (accueil de groupes scolaires); • Site touristique (accueil de touristes); • Vente de fruits et légumes, fleurs et artisanat;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Service de restauration mettant à l'honneur les aliments provenant du site; • Activités thématiques en lien avec les saisons et la culture; • Autres activités : survie en forêt, rallye, sentiers, exploration de la nature. <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les terres des Sœurs de la Charité et les valoriser, de sorte qu'elles produisent des aliments locaux, sains et goûteux; • Soutenir le projet « Village agricole de Québec : une terre nourricière urbaine et biologique et un endroit où la vie "intergénérationnelle" est présente, vivante et stimulante », et en favoriser la réalisation par un appui financier permettant la mise en œuvre de ce projet urbain et collectif.
048.	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Aires de grande affectation et usages autorisés • Offre et demande de logements • Protection de l'environnement • Développement durable et changements climatiques 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconsidérer le ratio potentiel/demande total et s'approcher d'un ratio de 1; • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation; • Reconsidérer le potentiel de développement le long des axes structurants de transport en commun, notamment l'axe Charest; • Reconsidérer le potentiel de développement du parc industriel Saint-Malo et en faire le plus important projet de revitalisation urbaine de l'agglomération; • Reconsidérer le potentiel de développement des centres commerciaux de proximité et des mégacentres commerciaux (<i>power centers</i>); • Reconsidérer le niveau de priorité pour le développement des terres des Sœurs de la Charité; • Bonifier le cahier technique <i>Démographie et potentiel de logements</i> en précisant la méthodologie employée pour le calcul du potentiel d'accueil à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et en déterminant les secteurs inclus dans le calcul à partir d'une carte; • Investir massivement dans le transport en commun; • Pour le service rapide par bus (SRB), privilégier une implantation est-ouest sur l'axe colline Parlementaire–René-Lévesque–Laurier.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les autoroutes et privilégier l'aménagement de boulevards urbains; • Appliquer les 11 critères de conception pour tous les nouveaux développements résidentiels et dans les quartiers centraux; • Diversifier l'offre d'habitations afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes générations; • Renforcer les dispositions en faveur du verdissement de nos milieux de vie et protéger coûte que coûte nos milieux naturels; • Déterminer l'adaptation aux changements climatiques comme grande orientation d'aménagement et de développement; • Encourager le verdissement des milieux de vie; • Créer un douzième critère de conception portant sur les saines habitudes de vie et la santé.
049.	Conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> • Projections démographiques • Offre et demande de logements • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Densification (pour) • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Développement durable et changements climatiques • Atténuation des contraintes anthropiques • Sécurité des personnes et des biens 	<p>Demands :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les mesures suivantes assurant la cohérence entre l'aménagement du territoire et la mobilité durable : mixité des fonctions, mixité des logements, commerces de proximité, aménagements sécuritaires et efficaces pour le transport actif et collectif; • Mener de front les opérations d'obtention des autorisations pour la densification et la mise en œuvre de mesures de mobilité durable; • Développer l'agglomération à l'échelle humaine et placer l'humain au centre des décisions; • S'assurer que le SAD encadre la structure de tout projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) ou de plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD); • Décréter un moratoire de cinq ans sur la révision du périmètre d'urbanisation et sensibiliser les futurs propriétaires aux bienfaits d'un investissement durable; observer la variation du solde migratoire des jeunes ménages durant cette période; • Utiliser prioritairement les espaces vacants disponibles pour répondre aux besoins en maisons et en duplex; • Effectuer une mise à jour périodique du SAD afin de réviser au besoin le périmètre d'urbanisation en réponse à la demande de logements;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les espaces disponibles du gouvernement fédéral dans le quartier Saint-Denys et reconverter les propriétés inhabitées en maisons et en duplex; • Mettre en place des incitatifs pour favoriser la construction d'habitations abordables pour les familles; • Établir des indicateurs de suivi pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conserver une mixité sociale et éviter l'embourgeoisement (dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy et des environs); ○ Assurer l'adéquation entre les types de logements bâtis et les besoins des résidants; • Considérer les espaces verts du quartier et en périphérie comme des espaces à protéger et, de ce fait, les inscrire et les mettre en valeur; • Établir une politique de protection de l'arbre exigeant des promoteurs immobiliers qu'ils intègrent les arbres dès la conception de leurs projets, et prévoir des pénalités sévères en cas de non-respect du règlement; • Exiger de la part des promoteurs qu'ils plantent des arbres lors d'abattages massifs ou qu'ils participent financièrement à un fonds destiné à la plantation d'arbres; • Tenir compte des risques liés aux tremblements de terre et identifier les zones à risque et les exigences; • Indiquer sur des cartes du SAD les zones de dépassement des niveaux sonores acceptables; • Mettre en place des aménagements minimisant les impacts du bruit provenant des autoroutes; • Éviter de minimiser les problèmes de santé liés au bruit et à la pollution atmosphérique causés par le réseau autoroutier; • Reconsidérer l'établissement d'immeubles résidentiels à moins de 100 mètres de ces axes routiers; • Réserver l'usage des constructions le long des autoroutes à des catégories non résidentielles. • Édicter les exigences ou contraintes en regard de projets d'oléoduc; • Traiter des gaz à effet de serre (GES) et des changements climatiques, et prévoir des objectifs de réduction des GES;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'acquisition de connaissances afin d'évaluer l'impact sur la prise d'eau potable de Sainte-Foy; • Déterminer des objectifs de gestion des matières résiduelles permettant de respecter les exigences gouvernementales et d'atteindre les cibles établies pour 2022; • Viser la mise en place d'espaces de stationnement étagés ou souterrains; • Inciter au partage des stationnements de surface entre les divers acteurs; • Réglementer les stationnements de surface pour minimiser l'imperméabilisation du sol et le ruissellement; • Surseoir à l'échéance du premier objectif du plan d'action et revoir dans cinq ans le besoin de dézonage à la lumière du développement et de la fluctuation démographique; • Rédiger le plan d'action de manière à inclure les dimensions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ La séquence et la priorité de développement des zones; ○ Les éléments qui doivent être développés en priorité; ○ Les éléments qui ne sont viables que s'ils sont développés de concert; ○ Les budgets requis et les sources de financement; ○ Une planification temporelle des investissements en espaces publics; ○ Des indicateurs qualitatifs de suivi pour vérifier l'atteinte des objectifs et moduler le projet au besoin; ○ La répartition des occupations selon les usages, l'évolution de la population, le nombre de ménages, le nombre d'enfants, la couverture médiatique du secteur, etc.
050.	Denise Larochelle	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de l'arrondissement de Charlesbourg;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot (± 4 km²).
051.	Michel Brisebois	<ul style="list-style-type: none"> • Aires de grande affectation et usages autorisés 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser les coupes sélectives sans permis; • Permettre la construction d'une maison pour un propriétaire exploitant la forêt; • Permettre le remembrement de lots, notamment pour autoriser la construction de maisons (superficies minimales à respecter); • Permettre l'agrandissement de bâtiments pour abriter l'équipement; • Permettre la coupe à blanc des peuplements de hêtres atteints de la maladie corticale.
052.	Protec-Terre	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retirer ou repousser à long terme l'action proposant de « Démarrer les demandes d'autorisation d'exclusion de la zone agricole » (s'oppose aux agrandissements du périmètre d'urbanisation à même la zone agricole); • Concentrer les efforts de l'Agglomération vers la consolidation du tissu urbain existant, de manière à répondre à la demande anticipée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel. Cela permettra de mieux tenir compte de l'évolution des tendances et de ne pas développer des territoires agricoles inutilement; • Considérer les divers avantages de la conservation de toutes les terres agricoles, particulièrement celles situées à proximité des milieux urbains; • Rendre accessible la nourriture saine et sensibiliser la population à l'importance d'une alimentation saine; • Favoriser la création d'emplois; • Protéger la qualité de l'air, de l'environnement et du paysage; • Promouvoir l'agriculture urbaine et inciter à la recherche en agriculture urbaine; • Favoriser l'agrotourisme; • Protéger les terres agricoles afin de favoriser l'atteinte de plusieurs objectifs du SAD; • Répertorier les terres agricoles non exploitées et entreprendre des démarches auprès des propriétaires pour les encourager à créer des fiducies foncières agricoles d'utilité sociale, permettant ainsi

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
053.	Les investissements L'O-Vin Itée	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) • Offre et demande de logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement périphérique • Aires de grande affectation et usages autorisés 	<p>de les redévelopper en terres agricoles biologiques et d'assurer leur conservation et un accès pour la relève.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablir le zonage résidentiel de 2005 pour le lot 1 120 666 (qui a une affectation « Forêt » au SAD). <p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existera toujours une clientèle qui recherchera les espaces verts. Aussi, le fait d'empêcher le développement des espaces verts à l'intérieur de l'agglomération favorise le développement des municipalités de la couronne périphérique; • La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) autorise maintenant la construction d'habitations dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles sur les terrains de 1 000 m² et plus; • Le changement de zonage de 2005 est une erreur historique (en lien avec les orientations énoncées dans le rapport Bédard sur les finances et la fiscalité locale) qu'il ne faut pas répéter; • La communauté qui s'identifiait auparavant à Notre-Dame-des-Laurentides existe toujours et désire continuer à s'épanouir.
054.	Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Protection du patrimoine 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la conservation d'un minimum de 12 % du territoire urbanisé sous la forme d'espaces naturels protégés (contre les 5,7 % estimés); • Entamer les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de tous les milieux inscrits au <i>Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec</i> de 2005 et y ajouter ceux qui ont été identifiés par la suite; • Protéger le boisé Neilson pour constituer un circuit récréotouristique; • Protéger la valeur esthétique de l'axe Grande Allée–chemin Saint-Louis et ajouter celui-ci à la liste des territoires d'intérêt historique et culturel de l'annexe 5; • Ajouter une orientation de protection des axes patrimoniaux et des paysages culturels comme ils sont définis dans la Loi sur le patrimoine culturel.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
055.	Immobilier Quéland s.e.c. & KMCM inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) • Offre et demande de logements • Développement résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement immobilier à l'intérieur des bassins versants de prise d'eau 	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion des lots 1 120 848, 1 120 607, 1 120 846, 1 120 832, 1 121 573, 1 120 581 et 1 120 606 (secteur George-Muir / autoroute Laurentienne) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, afin d'y permettre un développement résidentiel en trois phases.
056.	Robko	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) • Offre et demande de logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement immobilier à l'intérieur des bassins versants de prise d'eau • Aires de grande affectation et usages autorisés 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter, dans la proposition d'agrandissement du périmètre d'urbanisation, le site de la rue Bernier Est; • Maintenir la proposition actuelle d'agrandissement du périmètre d'urbanisation projeté dans le nouveau SAD, afin d'inclure notamment les projets des sites Saint-Augustin, Van Gogh et Vice-Roi; • Maintenir la vocation résidentielle des sites Grand-Bourg, Curé-Marcotte et Vinaigriers, tout en incluant des mécanismes permettant la conception de projets d'ouverture de rues sur le territoire couvert par le règlement de contrôle intérimaire (RCI) des prises d'eau de la Ville de Québec; • Maintenir le périmètre existant afin de permettre notamment la construction du site Vézina.
057.	Institut Jean-Garon	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole • Offre et demande de logements • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 		<p>Affirme qu'en voulant exclure 600 hectares de la zone agricole, particulièrement le secteur Bourg-Royal, la Ville de Québec est en train de rater la « révolution verte » en cours, soit une plus grande place accordée à l'agriculture urbaine.</p> <p>Avec un peu de vision et quelques millions, il serait possible de voir s'établir sur les terres des Sœurs de la Charité un centre d'expertise en agriculture urbaine de calibre mondial où s'articuleraient une foule d'activités créatrices d'emplois, et porteuses de qualité de vie et de nouvelles façons de produire des aliments.</p> <p>Le marché résidentiel est saturé et les besoins de développement n'existent pas.</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
058.	François Marchand	<ul style="list-style-type: none"> • Offre et demande de logements • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole • Étalement urbain • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma d'aménagement et de développement doit être révisé tous les cinq ans, l'agrandissement du périmètre d'urbanisation n'est pas requis immédiatement; • Le vieillissement de la population et le désir de plus en plus grand des jeunes d'habiter plus près du centre sont des raisons additionnelles pour ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation; • Il existe une contradiction entre l'objectif de favoriser le transport en commun et les projets d'élargissement des autoroutes. <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation, compte tenu du fait que l'offre d'appartements et de condos est supérieure à la demande et que celle de maisons et de duplex n'est que faiblement déficitaire; • Ne pas exclure de la zone agricole les territoires déterminés (Saint-Augustin-de-Desmaures et Bourg-Royal) puisqu'il s'agit d'une mesure favorisant l'étalement urbain; • Convertir certains tronçons d'autoroutes en boulevards urbains.
059.	Conseil de quartier du Cap-Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire • Aires de grande affectation et usages autorisés 		<p>Le Conseil de quartier s'inquiète de la transformation du secteur Chaudière et des impacts potentiels sur les commerces de proximité et sur la circulation automobile.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer plusieurs modifications au réseau routier (création d'un lien routier entre le boulevard Chaudière et les boulevards du Versant Nord et Pie-XII; ouverture d'une bretelle de sortie au boulevard Chaudière sur Duplessis, direction sud, amélioration du réseau cyclable, ajout de mesures d'atténuation de la vitesse, ajout de trottoirs et amélioration du transport en commun); • Assurer une meilleure protection des arbres, notamment ceux en cour avant. Suggestion que les critères d'aménagement des nouveaux quartiers s'appliquent à l'ensemble de ceux-ci;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> Retirer le dépôt à neige du boulevard Chaudière, car il n'est plus en fonction. Intégrer le terrain au parc Chauray puisque le CLSC est fermé (carte 15).
060.	Terres d'espérance s.e.c.	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) Développement résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine 	<p>Présentation du projet de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet de développement immobilier s'articulera autour des orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et des orientations du SAD de l'agglomération de Québec, et il favorisera les initiatives d'agriculture urbaine; Le projet prendra la forme d'un quartier urbain agricole et permettra le renforcement du pôle urbain régional D'Estimauville. <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer et redistribuer, à des fins caritatives, l'ensemble des profits découlant du développement immobilier; Procéder à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation du second projet de SAD pour permettre la réalisation du projet; Entreprendre la démarche d'exclusion des Terres d'espérance de la zone agricole.
061.	Jardins Saint-Joseph s.e.c.	<ul style="list-style-type: none"> Densification (pour) Développement résidentiel 		<p>Présente une vision de redéveloppement à des fins résidentielles de la propriété des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, située aux abords du chemin Sainte-Foy, dans le quartier Montcalm. La propriété est située dans une aire de grande affectation du territoire « Corridor structurant » pour laquelle la densité minimale prescrite est de 40 logements/ha, mais, considérant les caractéristiques particulières du lieu (patrimoine, contraintes naturelles, etc.), il est difficile de respecter la densité minimale.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du seuil minimal de densité pour les propriétés présentant des conditions particulières.
062.	Jacques Larose	<ul style="list-style-type: none"> Réseau routier Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 		<p>Demandes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réseau routier <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Prolonger l'autoroute Félix-Leclerc en direction ouest jusqu'au boulevard Charest Ouest (autoroute 40) et créer un lien routier sous terre entre le centre-ville et le boulevard Champlain. Transport en commun

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>2.1 Mettre en place un « Métrobus Contourno » qui ferait une boucle empruntant le boulevard Lebourgneuf, l'autoroute Laurentienne, le boulevard Champlain, l'autoroute Henri-IV, le boulevard Laurier et l'autoroute Robert-Bourassa;</p> <p>2.2 Mettre en place un train reliant les rives nord et sud et un autre sur la Côte-de-Beaupré. Ces trains seraient connectés au Métrobus Contourno.</p>
063.	Brigitte Letarte	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au nord de la rue Château-Bigot; Ne pas ouvrir une rue située au nord de la rue Château-Bigot; Préserver les « terres à bois » du mont Reine-Malouin à titre de « patrimoine environnemental, visuel et de villégiature ».
064.	Voix citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) Densification (pour) Offre et demande de logements Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation et ne pas dézoner les terres agricoles des Sœurs de la Charité; Encourager la densification par insertion et réviser à la hausse les normes minimales de densité résidentielle; Revoir certains éléments méthodologiques du second projet de SAD, notamment concernant les estimations de potentiel de logements ou le choix des secteurs analysés par l'étude du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD); Construire la ville sur elle-même, en modulant l'offre de logements en fonction des besoins des différentes générations : aînés, jeunes familles, etc.; Élargir les 11 critères de conception des nouveaux quartiers résidentiels à plus de secteurs; Ne pas ouvrir pour le moment le périmètre d'urbanisation pour les espaces industriels, attendre une révision ultérieure du SAD; Valoriser les terres agricoles et reconnaître leur potentiel. Il existe plusieurs initiatives de valorisation, telles que les fiducies financières agricoles; Protéger les forêts urbaines; Former un groupe de travail.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
065.	René Généreux	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> Développement durable et changements climatiques Protection de la zone agricole 	S'oppose à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation dans le secteur Bourg-Royal. Le développement prévu est d'un « autre âge » et cela contribue aux changements climatiques, aux événements météorologiques extrêmes, à la disparition marquée de la biodiversité, au dégel aux pôles, à la désertification, etc. Ces terres pourraient combler « une grande partie des besoins alimentaires de la population de Québec ».
066.	Claudine Dorval	<ul style="list-style-type: none"> Offre et demande de logements Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement du territoire Protection de la zone agricole Gestion des matières résiduelles Développement durable et changements climatiques 	<p>Le nombre élevé de logements et locaux vacants est un indicateur qu'il y a déjà énormément d'espaces libres à l'intérieur de l'agglomération pour accueillir des familles et des individus.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la conversion des locaux commerciaux vacants en logements; Ne pas agrandir le périmètre urbain à même les terres agricoles du secteur Bourg-Royal; Transformer les terres agricoles des Sœurs de la Charité en grand parc urbain; Offrir un environnement de qualité afin d'inciter les gens à venir s'établir à Québec; Réduire les taxes des commerçants afin de favoriser le développement économique et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers; Organiser une campagne de sensibilisation pour le transport en vélo et offrir des milliers de vélos (en collaboration avec des partenaires privés); Inclure au SAD des mesures d'adaptation aux changements climatiques; Prendre des mesures afin de favoriser une gestion durable des matières résiduelles; Prendre des mesures afin de favoriser une bonne gestion des eaux pluviales; Prendre en compte l'importance des arbres et du verdissement en milieu urbain.
067.	Comité pour une densification respectueuse	<ul style="list-style-type: none"> Développement durable et 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement du territoire 	Demandes générales :

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Densification (ni pour ni contre) 		<ul style="list-style-type: none"> • Aborder la question des changements climatiques dans le SAD, car l'aménagement du territoire joue un rôle important dans ce domaine; • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation, du moins pas avant d'avoir la certitude de son absolue nécessité. À cet égard, l'horizon de 2030 devrait plutôt être envisagé; • Que l'Agglomération adopte une charte de la densification respectueuse. <p>Demandes détaillées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Capitale attractive <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Développer des stratégies pour influencer la demande de logements; 1.2 Appliquer les critères d'aménagement des nouveaux quartiers aux développements situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi qu'aux projets d'insertion; 1.3 Ajouter des critères relatifs au gabarit et à l'implantation de bâtiments; 1.4 Assurer une gestion mieux structurée et balisée de la densification dans les quartiers construits. 2. Capitale dynamique <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Favoriser l'économie circulaire en introduisant des mesures appropriées; 2.2 Exiger une certification environnementale reconnue pour les nouveaux édifices commerciaux et à bureaux. 3. Capitale performante <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Aborder la question des changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées au transport urbain; 3.2 Favoriser davantage les transports actifs et particulièrement le vélo utilitaire. 4. Capitale durable <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Souligner que les bassins visuels d'intérêt ne sont plus identifiés sur la carte 23 (par rapport au premier projet); 4.2 Prendre des précautions concernant la densification du site patrimonial de Sillery.
068.	Stéphanie Boily	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture urbaine 	Demande :

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des personnes et des biens • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Aires de grande affectation et usages autorisés 		<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les espaces verts laissés libres par le retrait de la ligne de transport électrique aérien dans le quartier du Vieux-Bourg, à Beauport, et y réaliser les projets proposés. <p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a peu de terrains récréatifs pour les familles dans les environs; • Ces terrains contribuent au sentiment d'appartenance des gens du quartier envers leur communauté; • Ces espaces verts de proximité réduisent le déficit de nature chez les enfants et contribuent à la santé physique et mentale des gens du quartier; • Ces terrains permettent aux enfants de jouer en sécurité et contribuent à leur santé; • Ces terrains sont accessibles facilement à pied; • Ces terrains représentent des îlots de fraîcheur à conserver au bénéfice de tout le quartier; • Des projets de la sorte améliorent la qualité de vie des résidents et permettent à la ville de se démarquer. <p>Projets proposés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer une nouvelle piste cyclable rejoignant celle de la rivière Beauport et celle du boulevard des Chutes; 2. Aménager une forêt comestible et installer des jeux le long de la rue Coubertin; 3. Aménager un parc pour poupons et enfants entre les rues du Temple et Langevin; 4. Aménager un parc avec jeux d'eau entre les rues Langevin et de l'Avenir; 5. Aménager un parc naturel avec sentiers de course et aire de pique-nique entre les rues de l'Avenir et Doyon; 6. Étudier le projet de piste de vélo à bosses (<i>pump track</i>) pour enfants entre les rues Doyon et Dugas; 7. Intégrer le projet « Les incroyables comestibles » à l'intérieur de tous les autres projets présentés (bacs en bois surélevés un peu partout sur les terrains laissés libres pour y cultiver des fruits et légumes); 8. Étudier le projet d'aménager un espace vide clôturé sur un des terrains de la rue Coubertin (pour l'utilisation par des groupes scolaires ou des garderies).

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
069.	Mathieu Avarello	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Étalement urbain • Protection du patrimoine 	<p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude sur les scénarios de développement devrait tenir compte de la valeur patrimoniale des sites ainsi que de leur potentiel à long terme pour la collectivité; • Au lieu de parler de l'« enclavement » des terres des Sœurs de la Charité, il faudrait parler positivement du potentiel d'inclusion qu'elles représentent. • La modification du périmètre urbain pour y inclure des terres agricoles patrimoniales va tout simplement à l'encontre de la toute première phrase du document du SAD : « Soutenir la croissance et le développement de l'agglomération de Québec en mettant en valeur la richesse historique, écologique et économique de son territoire. » • Il faudrait prôner une approche favorisant la conservation et la valorisation de toute terre agricole en ville ou à proximité de la ville. • La vocation agricole doit demeurer, mais ce débat mérite d'être nuancé : « Des interventions légères à l'égard de certains paramètres urbains qui définissent l'interface entre la ville et l'espace agricole permettraient une cohabitation harmonieuse. » <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interface/Bande de pertinence <ul style="list-style-type: none"> ○ Viser l'inclusion des terres agricoles en évitant que les développements adjacents lui tournent le dos par l'ajout d'axes de circulation au pourtour de la terre. • Agroquartier/Approche typomorphologique <ul style="list-style-type: none"> ○ Viser la formation d'unités morphologiques (viaire, parcellaire et bâti) dont les proportions engendreront un tissu confortablement dense et densifiable. • Perméabilité <ul style="list-style-type: none"> ○ Viser une perméabilisation de la terre par des parcours de déplacements doux.
070.	UPA de Québec – Jacques-Cartier	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Offre et demande de logements 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur Bourg-Royal et à Saint-Augustin-de-Desmaures; • Remettre en question les données relatives à la demande résidentielle, notamment le fait que les jeunes familles de 2017 aspirent à être propriétaires « à la fois d'un bungalow et d'un petit

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> Densification (pour) 		<p>terrain pour y jardiner ». S’inspirer d’histoires de succès de revitalisation de quartier (ex. : Limoilou);</p> <ul style="list-style-type: none"> Densifier les quartiers résidentiels et requalifier certains espaces en y proposant des habitations de qualité, des services de proximité et une offre de transport en commun adéquat; Remettre en question la composition des ménages futurs et leurs besoins en logements. Tenir compte du vieillissement de la population, de la baisse du nombre de jeunes ménages et de l’éclatement des familles comme des facteurs pouvant remettre en question la composition traditionnelle des ménages; Adhérer à la « révolution verte ».
071.	Mireille Bonin	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d’urbanisation (contre) Protection de la zone agricole Offre et demande de logements; Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun Développement durable et changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement du territoire Processus de consultation publique Gestion des matières résiduelles 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclure du périmètre d’urbanisation tout territoire agricole; Reconnaître le statut de territoire d’intérêt culturel, patrimonial, historique et écologique des terres des Sœurs de la Charité; Établir une cible de réduction de la pollution atmosphérique dans l’agglomération de Québec, avec un objectif particulier pour Limoilou; Faire connaître aux citoyens l’état de la commercialisation des espaces résidentiels à Québec; Créer un observatoire national permanent de participation citoyenne; Modifier la gouvernance de la gestion des transports avec une institution compétente de gestion des transports et une institution indépendante de consultation publique; Mesurer l’impact des gaz à effet de serre (GES) sur tous les domaines d’activités, et non seulement pour justifier l’inclusion des terres agricoles de Bourg-Royal au périmètre d’urbanisation; Intégrer au cahier technique sur la mobilité du SAD les bilans actuels et projetés des GES émis; Mettre davantage en valeur la nature en ville; Favoriser les transports actifs; Mieux tenir compte des besoins des futurs occupants des immeubles dans la conception des projets; veiller à créer des milieux de vie de qualité; Tenir compte de la santé de la population dans les planifications; Adopter une vision zéro déchet;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Que l'Agglomération adopte une attitude plus proactive à l'égard du transport des matières dangereuses; • « Humaniser » les mégacentres commerciaux (<i>power centers</i>), car ils ne sont pas des milieux de vie de qualité; • Favoriser l'innovation lors de la construction de logements; • Prendre des précautions à l'égard de la spéculation immobilière; • Prendre des précautions quant aux effets d'Airbnb sur l'accessibilité des logements; • Revoir la gouvernance en matière d'aménagement du territoire (participation publique, budgets participatifs).
072.	Conseil de quartier de Saint-Émile	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Densification (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Zonage 	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter deux points à la page 29 du rapport de consultation publique du premier projet de Schéma d'aménagement et de développement : <ol style="list-style-type: none"> 1. Étant donné le problème de circulation et la densification, on demande de limiter les constructions à deux étages; 2. Protéger le boisé de la Faune et son marécage.
073.	Cabinet de l'opposition, Ville de Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Protection du patrimoine • Sécurité des personnes et des biens 		<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver le périmètre d'urbanisation dans les limites actuelles afin de protéger des terres agricoles patrimoniales; • Inclure un plan de mobilité durable et un projet de transport collectif concret dans le Schéma; • Obtenir un engagement ferme de la Ville à prioriser la santé et la sécurité publiques de la population aux abords des installations industrialo-portuaires; • Fixer une superficie de plancher maximale dans le centre d'activités Laurier, puisque la Ville ne peut transgresser ses propres règles en matière de développement; • Travailler de concert avec les conseils de quartiers pour recenser et protéger par un zonage adéquat le patrimoine bâti, agricole, religieux et naturel.
074.	Omer Gingras et Fils inc. (représenté par Groupe BC2)	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure le lot 2 814 149 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, afin d'y permettre un développement résidentiel, et modifier la carte des grandes affectations du territoire en conséquence;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> Développement résidentiel 		<ul style="list-style-type: none"> Que l'Agglomération présente à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) une demande équivalente afin de modifier le périmètre d'urbanisation métropolitain. <p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le type de développement proposé répond à la demande des acheteurs, qui souhaitent des résidences unifamiliales neuves dans des secteurs de moyenne densité; Le lot est desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et est situé à proximité de divers services. Il est aussi établi à proximité du parc industriel François-Leclerc, qui est un pôle d'emplois important. Finalement, il est adjacent à des secteurs résidentiels existants; Le développement de ce lot serait une réponse pertinente à l'exode des ménages à l'extérieur de l'agglomération; Le lot ne présente pas d'intérêt écologique considérable; L'Agglomération devrait agrandir davantage son périmètre d'urbanisation afin de ne pas favoriser l'urbanisation en « saute-mouton ».
075.	Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste	<ul style="list-style-type: none"> Développement durable et changements climatiques Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement du territoire Tourisme Agriculture urbaine Aires de grande affectation et usages autorisés 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer l'importance de la vision d'écoquartier du quartier Saint-Jean-Baptiste. <p>1. Environnement</p> <ol style="list-style-type: none"> Adapter le territoire aux changements climatiques, intensifier la lutte aux îlots de chaleur; Ajouter une carte des zones prioritaires d'intervention selon les îlots de chaleur au document complémentaire; Poursuivre les travaux amorcés par la Vision de l'arbre; Favoriser la plantation intensive d'arbres à port large pour créer une canopée acceptable au centre-ville; Permettre l'installation de bacs temporaires en façade dans les quartiers centraux; Verdir les espaces publics et aménager des espaces rafraîchissants dans les zones où les îlots de chaleur sont nombreux; Ajouter des normes de verdissement et de perméabilisation pour l'aménagement de stationnements; Définir des critères à respecter lors de la réflexion à propos de l'aménagement des rues;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>1.9 Donner l'exemple en verdissant façades, toits et stationnements des édifices de la Ville;</p> <p>1.10 Assouplir les réglementations liées à l'implantation de toits verts et de serres sur les toits;</p> <p>1.11 Indiquer les zones où les toitures vertes et blanches devraient être introduites dans la réglementation;</p> <p>1.12 Faire connaître et encourager l'utilisation des matériaux réfléchissants et des toits blancs pour les toits;</p> <p>1.13 Autoriser les potagers urbains en façade des bâtiments;</p> <p>1.14 Éviter la création des îlots de chaleur par des mesures urbanistiques.</p> <p>2. Économie</p> <p>2.1 Valoriser le potentiel et les attraits du quartier pour augmenter l'offre touristique au centre-ville et prolonger le séjour des visiteurs;</p> <p>2.2 Ne pas baser le développement économique sur les grands événements qui désorganisent le système;</p> <p>2.3 Tenir compte du fait que l'hébergement touristique illégal (Airbnb) nuit à la qualité de vie des résidents et à la vitalité sociale;</p> <p>2.4 Développer le tourisme en mettant en valeur les attraits du quartier;</p> <p>2.5 Identifier, protéger et mettre en valeur les percées et perspectives visuelles;</p> <p>2.6 Viser l'enfouissement des fils;</p> <p>2.7 Développer une offre touristique hivernale.</p> <p>3. Communauté</p> <p>3.1 Optimiser l'espace déjà construit et le rendre attrayant pour les nouveaux ménages (consolidation du territoire);</p> <p>3.2 Mettre en valeur les îlots vacants sur le territoire urbanisé;</p> <p>3.3 Identifier les immeubles désaffectés présentant un potentiel d'affection résidentielle;</p> <p>3.4 Requalifier les grandes parcelles sous-utilisées, comme les stationnements, en milieux de vie complets;</p> <p>3.5 Définir une ligne directrice concernant l'hébergement à court terme et son encadrement;</p> <p>3.6 Préserver l'abordabilité des logements et leur accessibilité.</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
076.	Pauline Fortin	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas changer la vocation des terres agricoles des Sœurs de la Charité : « Construire des maisons sur cette terre bénie des dieux est un crime contre l'humanité »; • Évaluer la possibilité de mettre en place des projets agricoles novateurs, par exemple, un grand jardin communautaire, des activités d'enseignement pour les élèves et la vente de produits agricoles.
077.	Pierre Vagneux	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de consultation publique • Protection du patrimoine • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas protéger les dernières terres nourricières de la ville serait « un crime contre l'humanité »; • Il manque la dimension humaine/citoyenne dans l'analyse des attentes et des besoins (« capitale humaniste, citoyenne et amoureuse de sa population »); • Il manque de prospective sociologique sur ce qui affectera la croissance; • Il faudrait parler des tendances lourdes qui touchent la population : consommation locale, agriculture urbaine, mutation des emplois, changement de générations, apport des technologies, etc.; • Les consultations ne doivent pas être simplement une étape obligatoire, mais une réelle discussion et les opinions des citoyens doivent être considérées; • Le dézonage agricole doit être la dernière option; • Il serait intéressant de considérer la possibilité de développer les villes satellites de la couronne et les lier efficacement à la ville centre par transport en commun (sur rail) pour répondre aux besoins des familles; • Les terres des Sœurs de la Charité devraient être décrétées terres patrimoniales; • Le besoin de revenus fonciers pour justifier le développement urbain n'est pas un argument sérieux. « Construction ou pas construction, elle (la Ville) va chercher ce dont elle a besoin chez les propriétaires ». <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un comité de pilotage mixte Ville-société civile pour le suivi du Schéma et assurer les ajustements requis, recevoir

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<p>l'étude sociologique prospective sur la population et l'évolution/transformation de l'emploi, compte tenu des mutations importantes en cours et à venir, et recommander les éventuels besoins d'extension du périmètre d'urbanisation;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le périmètre d'urbanisation actuel jusqu'à saturation et ne pas déclencher le processus de dézonage des territoires agricoles; • Protéger les terres des Sœurs de la Charité en leur conférant un statut patrimonial et rechercher une solution pour le désengagement du Groupe Dallaire, afin de maintenir les activités agricoles à définir sur ces terres en milieu urbain.
078.	Marie-Christyne Lainé	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur Château-Bigot.
079.	Gilles Curodeau	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) • Développement immobilier à l'intérieur des bassins versants de prise d'eau 		<p>Les lots de M. Curodeau sont situés à l'ouest du chemin de la Grande-Ligne, entre la rivière Jaune, au sud, et la rue Delage, au nord.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir construire des mini-fermettes sur les lots lui appartenant
080.	Yvan Blouin Architecte	<ul style="list-style-type: none"> • Développement immobilier à l'intérieur des bassins versants de prise d'eau 		<p>Le projet de valorisation du Club de golf Royal Charbourg vise à ajouter des usages complémentaires au golf afin de créer un établissement de villégiature (usage C13).</p> <p>Le projet répond à un besoin d'hébergement dans la couronne nord de Québec, permettant d'accroître le développement récréotouristique dans le secteur.</p> <p>L'impact du projet sur l'environnement sera positif, puisqu'il sera relié aux réseaux d'aqueduc et d'égout. D'autres mesures pour assurer la performance environnementale du projet seront prévues.</p> <p>Demande :</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'autorisation d'établir des installations de villégiature dans le SAD à cet endroit (l'usage n'est toutefois pas autorisé dans le zonage).
081.	Francis Lajoie	<ul style="list-style-type: none"> Densification (pour) Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun Projections démographiques 	<p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'unique solution pour résoudre le « nœud gordien » de la Ville de Québec est la densification; Il faudrait revoir les projections de croissance démographique du SAD, afin de préserver toutes les terres arables qui entourent la ville; Les membres des jeunes générations sont moins enclins à avoir recours à la voiture privée, ce qui les inciterait à rechercher des habitations en milieu plus dense, où le niveau de mixité des activités est élevé; L'attrait d'un quartier pour un certain nombre de ménages est directement proportionnel à son niveau de mixité. <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas agrandir le périmètre urbain; Préserver les terres arables qui entourent la ville; Exclure le Vieux-Québec, le Vieux-Port et la Place Royale de la zone à densité illimitée et y interdire toute nouvelle construction d'édifices imposants, que ce soit en hauteur ou en superficie; Densifier les premières couronnes et les anciens centres-villes des municipalités fusionnées, et encourager la création de nouveaux centres un peu plus éloignés du cœur de la ville; Améliorer le service de transport en commun et rapprocher les centres d'activités de ceux à qui ils sont destinés; Ne pas appliquer un zonage d'accessibilité à ce qui existe déjà, mais plutôt planifier un développement dont le résultat permettra un zonage d'accessibilité; Encourager la future implantation des commerces, bureaux, théâtres et autres activités dans la première couronne plutôt que dans les quartiers centraux.
082.	José Gagnon	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Défend les forêts urbaines puisqu'elles sont des lieux de divertissement, ainsi que des sources d'air pur et d'eau. Elles protègent également contre les inondations et les chaleurs extrêmes, et rendent les humains moins</p>

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement 		<p>vulnérables aux changements climatiques. Considère les forêts urbaines comme une richesse collective.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas agrandir le périmètre d'urbanisation au détriment des forêts périphériques, notamment celles de l'arrondissement de Charlesbourg; • Créer un parc naturel dans la forêt au nord de Château-Bigot (\pm 4 km²).
083.	Alexandre Drouin	<ul style="list-style-type: none"> • Offre et demande de logements • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Densification (pour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Projections démographiques • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Aménagement du territoire 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir la méthode des potentiels de logements calculés selon des seuils de densité minimale; • Prendre en considération les besoins réels des ménages et leurs aspirations pour déterminer les typologies résidentielles à privilégier; • Remettre en question la méthodologie et les résultats de l'étude du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD); • Développer une vision claire à propos de l'évolution des quartiers composés de maisons unifamiliales; • Miser sur le développement par insertion et par densification, et l'intégration de commerces de proximité; • Développer l'agglomération selon le modèle de lotissement de Limoilou (ruelles, rues commerciales, couvert végétal); • Aménager des quartiers à l'échelle humaine (écoquartiers) et destinés aux familles (exemples : Habitus, Cohabitat); • Diminuer le taux de motorisation et la place accordée à l'automobile; • Miser sur les déplacements de courte distance par transport actif ou collectif.
084.	Les incroyables comestibles de Charlesbourg	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Projections démographiques • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les terres agricoles du secteur Bourg-Royal; • Les prévisions démographiques ne justifient pas l'inclusion de ces terres à l'intérieur du périmètre d'urbanisation; • Aménager une forêt nourricière le long du boulevard du Loiret reliant le secteur Château-Bigot et le secteur Bourg-Royal.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
085.	Québec solidaire – Capitale-Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Densification (pour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxation • Protection de l'environnement • Offre et demande de logements • Aménagement du territoire • Valorisation des espaces naturels et forestiers 	<p>Demandes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilité durable <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Droit à la mobilité durable, accessible à tous et pour tout le territoire de l'agglomération; en faveur de la gratuité du transport en commun et pour l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'offre de service en transport en commun. 2. Taxation sociale et environnementale <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Mettre en place une taxation sociale et environnementale pour contrer l'étalement urbain; 2.2 Augmenter la taxation sur les stationnements extérieurs et les terrains non utilisés; 2.3 Augmenter les taxes des grands propriétaires fonciers. 3. Densification « intelligente » et écologique <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Favoriser la mixité des fonctions et éviter de séparer les quartiers résidentiels, commerciaux et administratifs; 3.2 Densifier les terrains non utilisés, les stationnements extérieurs, les terrains contaminés, les terrains bétonnés ou gazonnés sans fonction réelle; 3.3 Protéger et développer les forêts, les milieux humides, les terres agricoles et les parcs, entre autres; 3.4 Remettre en question les projets de transformation des tronçons des autoroutes Laurentienne, Robert-Bourassa et Charest en boulevards urbains (larges trottoirs, présence d'arbres, aménagement de pistes cyclables, de voies réservées et de stationnements invisibles à partir du boulevard). Le boulevard Wilfrid-Hamel est un anti-modèle à cet égard; 3.5 Accélérer le développement des écoquartiers; 3.6 Éviter la construction de tours et favoriser celle de maisons de ville (maisons en rangée ou duplex ou triplex, avec cour arrière), pour attirer les familles. 3.7 Appliquer la norme de 30 % de logements sociaux pour les quartiers verts et les quartiers densifiés; 3.8 Protéger les terres agricoles par des mécanismes qui empêcheront que ces terres soient entièrement détruites.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
086.	Pierrette Paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine 	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas inclure les terres des Sœurs de la Charité dans le périmètre d'urbanisation et convertir ces terres en « vaste chantier d'expérimentation tous azimuts » comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un volet expérimentation : « lieu d'expérimentation de cultures maraîchères alternatives, avec visées internationales »; ○ Un volet formation et intégration : « vente de produits frais ou transformés sur place directement dans les jardins ou dans des marchés de proximité »; ○ Un volet interculturel : « contact direct de chercheurs issus d'autres cultures et de personnes issues de l'immigration sur notre territoire »; ○ Un volet culturel : événements et création <i>in situ</i>.
087.	Chianti inc.	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) • Développement résidentiel 		<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agrandir le périmètre d'urbanisation pour les lots 1 542 217, 1 542 216 et 3 800 519, situés dans le secteur Léo-T.-Julien à la limite du territoire.
088.	Institut de développement urbain (IDU) – Conseil régional de Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Densification (pour) • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<p>Argumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remet en question l'agrandissement du périmètre d'urbanisation proposé par le second projet de SAD, considérant la projection à la baisse des nouveaux ménages démontrée par le recensement (2016-2036); • Le SAD doit poser le premier jalon permettant de repositionner le débat sur la densification; • Le dernier recensement (2006-2011) démontre que l'étalement urbain se poursuit dans la région et le modèle prévisionnel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) reproduit cette tendance historique à l'étalement urbain; • L'IDU invite la Ville à adopter un scénario plus optimiste en matière de densification pour inverser cette tendance; • Le solde migratoire de la Ville de Québec est négatif et les autorités croient que ce phénomène est en partie attribuable à l'offre réduite de produits résidentiels destinés aux jeunes familles;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • La Ville devrait offrir de nouveaux produits résidentiels en travaillant avec les promoteurs, mais dans un contexte de densification et d'intensification urbaines; • L'IDU propose de prendre en compte les principes du <i>Work, Live and Play</i> pour rendre la ville plus attractive et pour contrer l'exode des ménages; • L'IDU propose une nouvelle approche de développement urbain durable qui tend vers l'intensité urbaine, une version bonifiée de la densité stricte; • L'étalement urbain n'est pas la conséquence directe de la croissance démographique. L'IDU ajoute qu'en l'absence d'une gestion du territoire efficiente, un déclin démographique pourrait survenir; • L'IDU propose les 10 règles (voir le mémoire) d'une densification harmonieuse développées par le Urban Land Institute et à cet égard : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les besoins des jeunes familles sont différents de ceux des membres des générations précédentes : mode de vie permettant de vivre, de travailler et d'avoir accès à leurs activités de loisirs dans un même endroit ou dans un même quartier; • On note une déception face à l'abandon du projet de service rapide par bus (SRB) Québec-Lévis. <p>Demandses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer une grande discussion publique sur la densification et l'intensification urbaines de Québec en adoptant une stratégie de densification des quartiers centraux qui s'appuierait sur les concepts de <i>Work, Live and Play</i> et que la Ville de Québec annonce que cet agrandissement du périmètre d'urbanisation sera le dernier; • Tenir un chantier portant sur la revitalisation des premières banlieues; • Procéder à une majoration étendue des hauteurs des constructions permises dans les quartiers centraux, tout en respectant les règles de dégagement et de vue pour les habitations environnantes, le tout afin de favoriser une plus grande densification et d'offrir des produits résidentiels variés;

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
				<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le processus d’approbation des projets en prévoyant des délais de réponse plus courts; • Prendre en compte les besoins de la génération du millénaire dans la planification de la Ville; • Mettre en place des incitatifs financiers pour l’acquisition des bungalows construits durant les années 1970-1980 afin de contrer l’exode des jeunes; • Intégrer les sept principes de la croissance urbaine intelligente dans le Schéma (voir le mémoire); • Prendre le virage de la mobilité durable pour atteindre une part modale beaucoup plus importante pour le transport en commun; • Faciliter l’accession à la propriété dans les premières banlieues en faisant en sorte que le prix de vente d’une maison existante dans des secteurs ciblés par la Ville ne dépasse pas le prix de l’évaluation plus un certain pourcentage, et ce, afin d’éviter la spéculation foncière ou la surenchère; • Déposer le plus rapidement possible le nouveau projet de développement en matière de mobilité durable.
089.	Guy Boivin	<ul style="list-style-type: none"> • Densification (pour) • Agrandissement du périmètre d’urbanisation (contre) • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des contraintes naturelles 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articuler la vision de l’Agglomération autour de plusieurs centres-villes, permettant ainsi de désengorger le Vieux-Québec et la colline Parlementaire; • Ajouter le concept d’organisation spatiale « en strates »; • Protéger les terres arables en privilégiant la densification et la consolidation du territoire; • Autoriser la construction dans les zones inondables et les fortes pentes, afin de maximiser l’utilisation du territoire; • Offrir une meilleure desserte du transport en commun en dehors des heures de pointe, ainsi qu’une meilleure desserte entre les secteurs périphériques de l’agglomération; • Supprimer le règlement concernant les superficies de planchers maximales applicables aux espaces commerciaux ou à bureaux; • Autoriser l’habitation dans la grande affectation « Commerce majeur » et dans la zone portuaire; • Abolir la Commission d’urbanisme et de conservation de Québec et donner la responsabilité d’analyser les projets immobiliers aux conseils de quartier.

N°	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du mémoire
090.	Conrad Robitaille	<ul style="list-style-type: none"> • Hameau résidentiel • Aires de grande affectation et usages autorisés 		<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Céder une partie du terrain du 1400, rang Saint-Denis, sur laquelle est construite une remise, au propriétaire du 1378, rang Saint-Denis.
091.	Gilles Drolet (représenté par Florin Cioara)	<ul style="list-style-type: none"> • Hameau résidentiel • Développement résidentiel 		<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dézoner le terrain situé à cheval sur les lots 2 163 143 et 2 163 144 pour le rattacher au hameau résidentiel agricole contigu de la zone 36228Ha.

3.2. Présentations sans mémoire

No	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du commentaire
001.	Andréa Thibeault	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Protection de la zone agricole • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain 	<p>Loue une terre sur l'avenue Notre-Dame à Sainte-Foy avec son conjoint et ils voient les limites de la location, puisqu'elle ne leur permet pas d'investir davantage. Ils cultivent environ la superficie d'un terrain de football (un hectare) et nourrissent 80 familles, sans compter les surplus. Ils pourraient nourrir jusqu'à 250 à 300 familles en saison estivale.</p> <p>Souhaite que ce modèle soit reproduit sur les terres des Sœurs de la Charité, qui pourrait nourrir entre 25 000 et 30 000 personnes et serait une zone de biodiversité incroyable au cœur de la ville.</p> <p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les terres agricoles qui se trouvent en périphérie de Québec sont hors de prix. Le maire Labeaume a évoqué l'importance d'aider la relève agricole, mais il faut un plan d'autosuffisance alimentaire; • Fournir une carte destinée à la planification et l'organisation d'une agriculture urbaine qui soit suffisante pour pallier le rognage des terres agricoles et qu'elles soient accessibles à la relève; • Le maire Labeaume veut un nouveau marché, mais de moins en moins de producteurs sont prêts à livrer leurs produits à Québec, malgré la demande croissante de fruits et légumes frais, puisque la demande croît aussi en région. Nous avons besoin de producteurs locaux qui seront en mesure d'approvisionner la ville en fruits et légumes, car on ne peut pas toujours repousser les terres agricoles loin de la ville, compte tenu du prix du carburant, du trafic et des horaires chargés des agriculteurs; • On demande également d'intégrer au cœur de la ville des zones agricoles destinées à nourrir les citoyens de la ville de Québec et de remplacer les centaines d'hectares dézonés pour des condos ou des maisons.
002.	Lise Beaulieu	<ul style="list-style-type: none"> • Aires de grande affectation et usages autorisés • Hameau résidentiel 		<p>Copropriétaire, avec sa sœur aînée, de l'accommodation du domaine Beaulieu, à la limite de Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval, située dans un endroit zoné forestier, alors que le commerce est ouvert depuis plus de 60 ans. Elle souhaite le mettre au goût du jour, mais est contrainte par les règlements de zonage.</p>

No	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du commentaire
003.	Gaëtan Brodeur	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole 		<p>Demande des clarifications à l'égard des cartes numéro 24 et 37, à savoir si le secteur au sud de la rue du Vignoble demeurera dans la zone agricole.</p> <p><i>François Trudel</i> indique que la carte numéro 24 illustre la situation actuelle.</p>
004.	Philippe Brodeur	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des contraintes anthropiques (pollution sonore) • Processus de consultation publique 		<p>Se questionne à l'égard de l'absence du maire aux séances de consultation.</p> <p><i>Marie Lagier</i> répond que les consultations sur le Schéma relèvent de la Commission consultative et que ce sont des membres du conseil qui sont nommés.</p> <p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régir de manière plus respectueuse les développements industriels et résidentiels sur la rue Sophia-Melvin, qui se trouve à la limite du périmètre d'urbanisation et où plusieurs camions circulent. <p><i>François Trudel</i> indique qu'il n'existe pas de normes régissant les méthodes de construction ou de transport à l'intérieur du Schéma.</p> <p><i>Madame Lagier</i> conseille à monsieur Brodeur d'appeler le 311.</p>
005.	Margo Ménard	<ul style="list-style-type: none"> • Aires de grande affectation et usages autorisés • Aménagement du territoire 		<p>Se demande si des réaménagements ou des modifications de fonctions de certains terrains dans le secteur du Cap-Blanc sont prévus, notamment concernant les terrains de stationnement. Elle est résidente propriétaire dans le quartier du Cap-Blanc.</p>
006.	Cybelle Veilleux	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau routier 		<p>Demande des clarifications concernant la carte 29 et la possibilité d'y établir une sablière sur la rue Luc-Pelletier, dans l'arrondissement de Charlesbourg, et l'ampleur qu'elle aurait.</p> <p>Souhaite s'informer à l'égard de la construction d'une voie auxiliaire sur l'autoroute Laurentienne à l'annexe 2, page 214, point 5, entre la rue Bernier et le boulevard du Lac, et son impact sur le secteur.</p> <p><i>Alexandre Armstrong</i> répond qu'il s'agit d'une réfection mineure à la limite du lac Beauport, faisant partie de la liste de travaux projetés fournie par</p>

No	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du commentaire
				<i>le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.</i>
007.	David-Alexandre Bélair	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la zone agricole • Aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine • Atténuation des contraintes anthropiques (pollution sonore) 	Demandes : <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les terres agricoles; • Établir des initiatives de verdissement au centre-ville afin de couper le son ainsi qu'une ceinture verte autour de celui-ci.
008.	Philippe Duchastel	<ul style="list-style-type: none"> • Projections démographiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme • Étalement urbain • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) 	<p>Remet en question les projections démographiques concernant l'installation de 28 000 nouveaux ménages dans les prochaines années, et le désir de la Ville d'agrandir le périmètre d'urbanisation et encourager l'étalement urbain.</p> <p>Remet en question la croissance du tourisme, en comparant Québec et d'autres villes en Europe, comme Venise et Barcelone. Critique la Ville, qui veut toujours accroître le tourisme.</p>
009.	Richard Gauthier	<ul style="list-style-type: none"> • Aires de grande affectation et usages autorisés • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (pour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme 	<p>Possède une résidence de tourisme dans le secteur de Limoilou. Critique le fait que son secteur est dévitalisé comparativement à d'autres.</p> <p>Remet en question le besoin de conserver les terres agricoles.</p>
010.	Rémy Dubois-Lachance	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du périmètre d'urbanisation (contre) • Protection de la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun 	<p>Appelle à revoir nos milieux de vie et notre dépendance à la voiture à Québec. Se montre critique à l'égard du Schéma, qui manque de véritables plans d'action.</p> Demandes : <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas dézoner les terres agricoles; • Prévoir des incitatifs pour que les citoyens soient davantage encouragés à modifier leur comportement à l'égard de l'utilisation de la voiture; • Réfléchir sur les modes de vie des citoyens et penser à des plans d'action.
011.	Denis Gagnon	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des contraintes 		Demande :

No	Individu ou organisme	Thème(s) dominant(s)	Autre(s) thème(s) abordé(s)	Résumé du commentaire
		anthropiques (pollution sonore)		<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un aménagement paysager (c'est-à-dire : mur, arbres, etc.) afin de contrer les inconvénients causés par le bruit provenant du boulevard Duplessis sur les secteurs résidentiels adjacents.
012.	Ginette Paquin	<ul style="list-style-type: none"> • Développement durable et changements climatiques • Protection de l'environnement • Densification (ni pour ni contre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable et réseau structurant de transport en commun • Étalement urbain 	<p>Demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assouplir le processus et les critères menant à la conservation des boisés urbains; • Garantir un avenir de qualité aux citoyens dans la planification du territoire en tenant compte des changements climatiques ainsi que de la perte de la biodiversité; • Planifier le verdissement en tenant compte de la protection des arbres déjà présents et des nouveaux arbres, ainsi que des plantes diverses; • Protéger les lacs et rivières ainsi que les rives du fleuve; • Densifier l'agglomération en respectant les caractéristiques des milieux urbains et leur capacité d'accueil, et s'assurer de protéger les arbres matures pour les terrains en reconstruction; • Appliquer des principes d'harmonie en lien avec les bâtiments et les paysages, et revoir la forme de densification prévue (c'est-à-dire : boulevard Laurier, route de l'Église et les ponts); • Améliorer le système de transport en commun afin d'éviter l'étalement urbain.

IV. Annexe

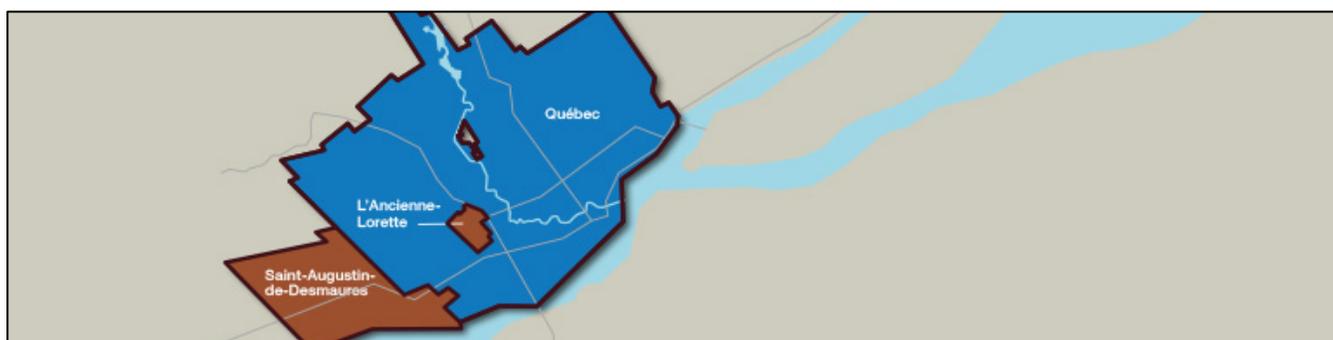
4.1. Comptes rendus des séances d'information

Séance d'information publique

Second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec (SAD)

Mardi 9 mai 2017, 19 h

Club social Victoria
170, rue du Cardinal-Maurice-Roy



NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 21

NOMBRE D'INTERVENTIONS : 15

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

La tenue de la séance d'information publique s'inscrivant dans la démarche de consultation sur le second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec (SAD) a été annoncée par la publication d'un communiqué, le 9 mars 2017, ainsi que lors d'une conférence de presse tenue le 25 avril 2017. Au cours de cette conférence de presse étaient aussi annoncés le contenu du second projet de SAD et les modifications apportées au premier projet de SAD. Des communiqués ont été diffusés dans les médias et transmis aux personnes abonnées aux listes de diffusion de la Ville de Québec. La tenue de la séance d'information a en outre été publicisée auprès des conseils de quartier et de leurs membres; l'information a également été expédiée aux personnes ayant participé aux consultations préalables de 2016. La conférence de presse pour annoncer le second projet de Schéma a eu des échos dans les journaux et les différentes stations de radio. Enfin, l'information a été rendue disponible sur le site Internet de la Ville de Québec.

OUVERTURE

M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, procède à l'ouverture de la séance et présente son déroulement. M^{me} Julie Lemieux, présidente de la Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec (SAD), souhaite la bienvenue aux

participants et présente le contexte de révision du SAD ainsi que la démarche de consultation. La Commission consultative a fait le choix de tenir des consultations préalables à la consultation obligatoire prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les citoyens ont ainsi été consultés en amont sur la Vision et les grandes orientations, ainsi que sur le premier projet de SAD.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- présenter le second projet de SAD et les principales modifications apportées au premier projet;
- présenter la croissance démographique, la demande de logements et les choix de localisation des ménages;
- répondre aux questions des citoyens.

Les citoyens sont invités à réserver leurs commentaires pour les séances d'audition des opinions qui auront lieu les 29, 30 et 31 août.

PRÉSENTATION DU SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET DES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PREMIER PROJET

M. François Trudel, directeur de la division de la planification stratégique du territoire de la Ville de Québec, présente un PowerPoint portant sur le second projet de SAD et les principales modifications apportées au premier projet. Le contenu de la présentation est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec à la [page consacrée au SAD](#) (section Documents). Le second projet de SAD est également disponible pour consultation sur place dans les bibliothèques, les bureaux d'arrondissement et les hôtels de ville de l'agglomération de Québec.

PRÉSENTATION SUR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, LA DEMANDE DE LOGEMENTS ET LES CHOIX DE LOCALISATION DES MÉNAGES

M. David Duval, conseiller en urbanisme, présente un PowerPoint concernant la croissance démographique, la demande de logements et les choix de localisation des ménages.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Croissance démographique, densification, insertion et dézonage agricole – Ce sujet étant central dans le Schéma, il a soulevé plusieurs questions de la part des citoyens :

- Horizon de temps : Quelle est la capacité d'absorber la croissance démographique?
- Quels fondements sont utilisés pour déterminer les types de ménages et les besoins en maisons et en duplex?
- Avez-vous la liste des terrains vacants?
- Est-ce que les logements vacants sont pris en compte? Va-t-on continuer à construire malgré le haut taux d'inoccupation des logements?
- Quelles sont les politiques prévues pour conserver le territoire agricole et densifier à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (PU) (afin d'éviter le dézonage agricole)?
- Comment concilier les politiques de densification en ouvrant le PU?
- Quels sont les scénarios envisagés en cas de refus de dézonage agricole, par exemple si la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) resserre ses critères?

Réponses :

- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) prévoit une révision sur 20 ans. Le calcul de la demande de logements est fait selon la courbe de croissance des ménages pour 20 ans par rapport à la capacité d'accueil du territoire.
- Les jeunes familles cherchent un produit adapté à leurs besoins. Il y a un défi d'insertion.

- Les terrains vacants sont comptabilisés dans les potentiels de logements (voir la carte interactive de la Ville de Québec). Les potentiels de logements incluent les changements en matière de reconversion de logements existants, qui sont souvent de plus forte densité.
- La liste des terrains vacants est disponible. L'inventaire est mis à jour régulièrement. Toutefois, la Ville n'a pas le pouvoir de forcer les propriétaires à construire, mais la situation est suivie de près.
- Concernant le taux d'inoccupation des logements, il n'est pas considéré dans les prévisions. Un marché n'est jamais à l'équilibre, mais tend vers l'équilibre. Il y aura toujours une proportion de 3 à 4 % de logements vacants.
- Au sujet de l'estimation des besoins en logements pour les jeunes familles, Statistique Canada effectue des sondages, demande le type de logement souhaité puis fait des compilations en fonction de l'âge des répondants.
- Les besoins des jeunes familles sont établis en fonction des préférences résidentielles actuelles.
- Le budget des ménages est le critère numéro un pour le choix de localisation.
- Concernant le processus de dézonage agricole, la première étape est d'inclure les terrains dans le PU. Par la suite, une demande devra être déposée à la CPTAQ. Les terrains sont déjà inclus dans le PU du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).
- La volonté exprimée dans le SAD est de développer les terres du secteur Bourg-Royal pour en faire des quartiers optimaux en matière de développement durable, en se basant sur 11 critères pour le développement de nouveaux quartiers exemplaires, comme la proximité du centre-ville et la desserte en transport en commun.
- Si la CPTAQ refuse le dézonage agricole, il faudra négocier avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour revoir le périmètre d'urbanisation prévu au PMAD.

Transport et mobilité :

- Quel est le rôle du SAD en matière de transport?
- Comment concrétiser les orientations de mobilité durable?
- Comment encourager l'appropriation des projets de transport en commun par la population?

Réponses :

- Une série d'actions est prévue (voir à partir de la page 69 du SAD : conception des milieux, liste des infrastructures).
- Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a des obligations en matière de transport. Les villes ont ensuite le rôle de faire une planification plus fine dans leur plan d'urbanisme et de planifier la desserte en transport en commun.
- Concernant l'appropriation des projets de transport en commun, le futur système de transport en commun structurant sera abordé prochainement en consultation publique.

Environnement et milieux naturels – Une préoccupation à l'égard de questions environnementales a marqué certaines interventions :

- Quelles sont les mesures prévues pour contrer les gaz à effet de serre?
- Comment sont pris en compte les îlots de chaleur, la qualité de l'air et les enjeux de santé publique?
- Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de 2010 pour la protection des prises d'eau sera-t-il intégré à celui de 2016? Qu'en sera-t-il pour la version finale du SAD?
- Qu'en est-il des fortes pentes (exemple des pentes du quartier Saint-Jean-Baptiste qui ne semblent pas être incluses dans la cartographie du SAD)?

Réponses :

- La localisation judicieuse des ménages est une façon d'améliorer la mobilité et de contrer les gaz à effet de serre. Cela passe par la prise en compte de critères pour le développement des nouveaux quartiers et par la densification des quartiers existants (exemple du Programme particulier d'urbanisme [PPU] de Saint-Roch). La Ville a également le pouvoir de taxer les stationnements non utilisés.

- La connaissance des îlots de chaleur est prise en compte à l'échelle du plan d'urbanisme, par exemple en ce qui a trait à l'élaboration des PPU.
- Au sujet du RCI, la concordance avec le PMAD prévoyait l'intégration du RCI de 2010. Des précisions ont été apportées dans la documentation complémentaire du RCI de 2016. Le SAD y fait référence. Cela s'appliquera et sera intégré au SAD. Il est à noter que le RCI de 2016 peut encore évoluer.
- Au sujet des pentes, certaines ne sont pas visibles à cause de l'échelle. Toutefois, les fortes pentes sont visibles sur les cartes disponibles sur le site Internet de la Ville (voir la carte interactive).

Nuisances et pouvoirs du SAD face au Port de Québec :

- Quelle influence a le SAD sur le Port de Québec?
- À la page 16 du guide du participant, on fait mention de nuisances. Quelles sont les exigences du SAD pour la protection des citoyens par rapport à ces nuisances?

Réponses :

- Le Port a un plan d'utilisation du sol qui lui est propre. Il est souverain sur son territoire. Le SAD donne des orientations.
- Concernant les nuisances, il y a une obligation d'identifier les zones de contraintes dans le SAD. Par la suite, des zones tampons sont définies en fonction de la nuisance.

Processus de consultation publique et d'adoption du SAD – Les intervenants de la Ville ont tenu à remettre en contexte le processus de consultation publique du Schéma à la suite de l'expression par une citoyenne de son inquiétude au regard des possibilités d'implication citoyenne dans ce processus :

- Quelles sont les prochaines étapes?
- Comment présenter une demande de modification au SAD?
- Quels sont les critères d'analyse des commentaires des citoyens en vue de la révision du SAD?

Réponses :

- Il faut prévoir 120 jours pour obtenir l'avis gouvernemental. En parallèle, un rapport de consultation sera produit, puis analysé. Des modifications seront apportées et un projet final sera soumis pour adoption par l'Agglomération. Il faut prévoir environ un an pour l'ensemble du processus, donc une adoption pourrait être envisagée en 2018.
- Les citoyens sont invités à formuler leurs commentaires et demandes de modification au SAD en soumettant un mémoire ou en participant aux séances d'audition des opinions.
- Tous les commentaires seront analysés.

COMMENTAIRES DU PUBLIC

Certains citoyens ont formulé des commentaires :

- La prévision de 28 200 ménages sur 20 ans représente environ 1500 ménages par année.
- Il faudrait prévoir une majorité de condos, du fait du vieillissement de la population.
- S'il n'y a aucun dézonage, les ménages s'établiront vers la couronne extérieure.
- S'il y a dézonage, il faudrait y aller par étapes.
- Pour Bourg-Royal : 50 % des terres sont constituées des terres des Sœurs de la Charité.
- Le parallèle est fait avec la perception de Limoilou il y a 15 ans.
- On demande d'éviter de répéter le vieux modèle.
- Il faut porter attention aux îlots de chaleur dans les PPU pour donner de la place à cet enjeu.
- Le principe de base voudrait qu'aucun empiètement ne soit fait sur les terres agricoles.
- Si l'on se fie aux grandes orientations en matière de transport durable et au Plan de mobilité durable, il ne devrait y avoir aucun élargissement d'autoroute.
- Concernant les nuisances, on préconise des mesures d'atténuation plutôt que de régler le problème.
- Pour le Plan de mobilité durable, il faudrait encourager l'appropriation des projets de transport en commun par la population.

RAPPEL DES PROCHAINES ÉTAPES

Les séances d'audition des opinions auront lieu les 29 et 30 août en soirée, ainsi que le 31 août en après-midi et en soirée. Des séances supplémentaires seront ajoutées au besoin. La date limite pour s'inscrire pour une présentation verbale et pour déposer un mémoire est le 22 août.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 22 h.

Membres de la Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec présents à la rencontre :

M^{me} Julie Lemieux

Conseillère municipale et vice-présidente du comité exécutif, responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et présidente de la Commission consultative

M. Rémy Normand

Membre du comité exécutif de la Ville de Québec

M. Steeve Verret

Membre du comité exécutif de la Ville de Québec

M. Jérémie Ernould

Conseiller municipal de la Ville de Québec

Professionnels présents à la rencontre :

M. François Trudel

Directeur de la Division de la planification stratégique du territoire, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M. Alexandre Armstrong

Conseiller en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M. David Duval

Conseiller en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M^{me} Annie Caron

Conseillère en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M^{me} Marie Lagier

Conseillère en consultations publiques à la Ville de Québec, animatrice de la rencontre

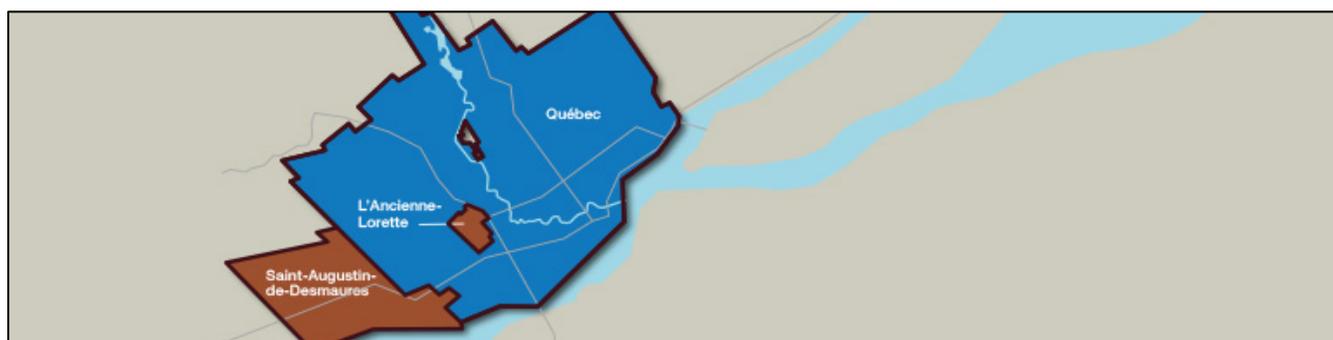
Rédigé par Bélinda Timba Pondevy, stagiaire en bureautique; validé par Marie Lagier, conseillère en consultations publiques.

Séance d'information publique

Second projet de Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Québec

Jeudi 11 mai 2017, 19 h

Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
1130, route de l'Église



NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 46

NOMBRE D'INTERVENTIONS : 14

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

La tenue de la séance d'information publique s'inscrivant dans la démarche de consultation sur le second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec (SAD) a été annoncée par la publication d'un communiqué, le 9 mars 2017, ainsi que lors d'une conférence de presse tenue le 25 avril 2017. Au cours de cette conférence de presse étaient aussi annoncés le contenu du second projet de SAD et les modifications apportées au premier projet de SAD. Des communiqués ont été diffusés dans les médias et transmis aux personnes abonnées aux listes de diffusion de la Ville de Québec. La tenue de la séance d'information a en outre été publicisée auprès des conseils de quartier et de leurs membres; l'information a également été expédiée aux personnes ayant participé aux consultations préalables de 2016. La conférence de presse pour annoncer le second projet de Schéma a eu des échos dans les journaux et les différentes stations de radio. Enfin, l'information a été rendue disponible sur le site Internet de la Ville de Québec.

OUVERTURE

M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, procède à l'ouverture de la séance et présente son déroulement. M^{me} Julie Lemieux, présidente de la Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec (SAD), souhaite la bienvenue aux participants et présente le contexte de révision du SAD ainsi que la démarche de consultation. La

Commission consultative a fait le choix de tenir des consultations préalables à la consultation obligatoire prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les citoyens ont ainsi été consultés en amont sur la Vision et les grandes orientations, ainsi que sur le premier projet de SAD.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- présenter le second projet de SAD et les principales modifications apportées au premier projet;
- présenter la croissance démographique, la demande de logements et les choix de localisation des ménages;
- répondre aux questions des citoyens.

Les citoyens sont invités à réserver leurs commentaires pour les séances d'audition des opinions qui auront lieu les 29, 30 et 31 août.

PRÉSENTATION DU SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET DES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PREMIER PROJET

M. François Trudel, directeur de la Division de la planification stratégique du territoire de la Ville de Québec, présente un PowerPoint portant sur le second projet de SAD et les principales modifications apportées au premier projet. Le contenu de la présentation est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec à la [page consacrée au SAD](#) (section Documents). Le second projet de SAD est également disponible pour consultation sur place dans les bibliothèques, les bureaux d'arrondissement et les hôtels de ville de l'agglomération de Québec.

PRÉSENTATION SUR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, LA DEMANDE DE LOGEMENTS ET LES CHOIX DE LOCALISATION DES MÉNAGES

M. David Duval, conseiller en urbanisme, présente un PowerPoint concernant la croissance démographique, la demande de logements et les choix de localisation des ménages.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Périmètre d'urbanisation et dézonage des terres agricoles :

- Quels sont les critères qui ont fait en sorte que vous avez choisi certains secteurs pour agrandir le périmètre d'urbanisation?
- Serait-il possible d'agrandir le périmètre d'urbanisation au lendemain de l'adoption du Schéma?
- Est-ce que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation pourrait se faire par étapes et non tout en même temps?
- Qui sont les propriétaires actuels de ces terres?
- Lorsque vous soumettrez votre demande de dézonage à la Commission de protection du territoire agricole, est-ce que cela se fait par étapes, rapidement, et quand avez-vous l'intention de formuler vos demandes?
- Qu'est-ce que la zone agricole viable?
- Est-ce que dézoner ce type de territoire n'est pas de nature à favoriser le phénomène d'accaparement des terres agricoles par des spéculateurs?
- Est-ce que le choix d'habitations unifamiliales et jumelées pour ce territoire n'est pas une manière d'accélérer l'éventuel besoin d'avoir recours à d'autres dézonages agricoles et ainsi de contribuer à l'étalement urbain?
- Comment la Ville entend-elle favoriser l'agriculture urbaine dans ce secteur et ailleurs sur le territoire pour compenser l'éventuelle perte de territoire agricole?

Réponses :

- À l'intérieur du Schéma, on reprend essentiellement les agrandissements prévus au périmètre d'urbanisation du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui ont été identifiés en 2012 par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- Une fois que le Schéma sera en vigueur, des demandes devront être présentées pour le dézonage agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole.
- Le secteur de Saint-Augustin et le secteur Bourg-Royal, qui sont en zone agricole, seraient urbanisés par phases.
- Concernant les propriétaires des terres, l'information est présentée sur la carte interactive disponible sur le site Internet de la Ville de Québec.
- Il est prévu au plan d'action du Schéma une période de deux ans pour soumettre la demande à la Commission de protection du territoire agricole.
- Concernant la « zone agricole viable », le Schéma fait la distinction entre la zone agricole consolidée qui est la zone agricole de l'ouest, Saint-Augustin et les territoires de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, et les territoires fragmentés, souvent enclavés dans la trame urbaine, et qui présentent peu de possibilités pour le développement de l'agriculture, comparativement aux terres agricoles qui se retrouvent dans l'ouest.
- L'information quant au dézonage des terres agricoles est connue et rendue publique depuis 2012, depuis l'intégration de ces secteurs au Plan métropolitain.
- Il y a deux grands types d'habitations (appartements et condos/maisons et duplex) destinés à des clientèles différentes. Dans le cas de l'agrandissement du périmètre d'urbanisation, c'est un choix typologique destiné à une clientèle familiale. Il s'agit d'un produit beaucoup plus dense que ce que l'on retrouvait dans les années 1960-1970.
- Concernant l'agriculture urbaine : dans la section sur les agrandissements du périmètre urbain, il y a une série de critères qui sont définis pour guider les villes dans l'élaboration des concepts et la planification de ces quartiers, et l'intégration de l'agriculture urbaine. Pour les nouveaux quartiers, cela devrait être pris en compte. De façon plus large également, car le Schéma se positionne en faveur de l'agriculture urbaine. Changement notable, désormais, avec le Schéma révisé, l'agriculture sans élevage est autorisée partout sur l'ensemble du territoire de l'agglomération dans les zones urbaines; ainsi, les municipalités pourront autoriser des zones d'agriculture sans élevage. On s'engage à implanter de l'agriculture urbaine dans les nouveaux quartiers.

Croissance démographique et potentiels de logements :

- Comment arrive-t-on au chiffre de 28 200 futurs ménages? Une étude a-t-elle été réalisée?
- Est-ce que la Ville peut influencer les futurs citoyens pour le choix des logements?
- Est-ce que, dans l'étude qui a été faite, la capacité de paiement des ménages, la pression sur les réseaux de transport et les autres nuisances ont été précisées?

Réponses :

- Ces chiffres proviennent de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ); on peut les retrouver sur son site Internet. C'est le scénario de référence qui a été utilisé. L'ISQ publie tous les cinq ans des projections démographiques reliées à des territoires.
- La répartition en appartements, condos, maisons et duplex est basée sur les données de Statistique Canada de 2011.
- Quant à l'influence qu'une municipalité peut avoir sur les choix résidentiels, elle est assez difficile à mesurer. Le critère de choix d'habitation pour les jeunes ménages est le prix.
- Les 28 000 nouveaux ménages seront répartis sur le territoire.
- Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est impliqué dans la planification.

Transport et mobilité :

- Pourquoi les objectifs concernant les parts modales ne se retrouvent-ils plus dans le second Schéma?
- Est-ce qu'une navette est prévue entre l'aéroport et le centre-ville?

- Qu'en est-il du transport en commun avec Lévis?

Réponses :

- Les cibles de parts modales ne sont plus là, mais ce n'est pas un désaveu du Plan de mobilité durable, au contraire. Le chapitre 4.3 commence par réitérer la pertinence du Plan de mobilité durable. On ne les retrouve pas dans le Schéma, car ce n'est pas nécessaire; cela va permettre au Plan de mobilité durable d'évoluer.
- Concernant la navette entre l'aéroport et le centre-ville, le Schéma n'inclut pas la planification du réseau de transport de la Ville de Québec. C'est une responsabilité qui incombe au RTC.
- Des consultations seront lancées prochainement en matière de transport en commun.

Environnement et milieux naturels :

- Comment sont calculés les gaz à effet de serre produits par ménage?
- Quels sont les impacts du parc immobilier actuel sur les grandes orientations sur les gaz à effet de serre? Est-ce que c'est évalué et est-ce que c'est mis en relation avec les objectifs du plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec ou de la Ville de Québec?
- Est-ce que les données qui ont été collectées, dans le cadre de l'étude réalisée par les chercheurs du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), vont servir au dossier du dézonage des terres des Sœurs de la Charité, notamment le fait que le niveau de gaz à effet de serre est inférieur pour les personnes qui habitent ce secteur?
- Quelle est la différence entre l'émondage et l'élagage des arbres?
- Qui va assurer le contrôle du règlement relatif à la coupe des arbres? Est-ce que la coupe des arbres est sans fin?
- Est-ce que le règlement tient compte du fait que dans les sommets de forte pente, même dans les 20 mètres, on assiste souvent à des dérogations qui mènent à des constructions qui, normalement, ne seraient pas permises? Comment allez-vous exercer un contrôle en utilisant ce règlement?

Réponses :

- Ce qui influence principalement la différence d'émissions de gaz à effet de serre entre les ménages dans les différents scénarios, ce sont les distances parcourues par les ménages chaque jour.
- La Ville a adopté une Vision de l'arbre. Il y a plus de 90 territoires d'intérêt écologique qui sont identifiés à l'échelle de l'agglomération.
- Les orientations d'aménagement comportent une bonne part de densification. En densifiant le milieu construit actuel, avec des objectifs minimaux de logements/hectare qui sont énoncés au Schéma, cela va contribuer à limiter l'étalement urbain et permettre d'accueillir davantage de citoyens dans les périmètres d'urbanisation actuels. Cela facilitera l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre, mais l'effort n'a pas été quantifié.
- Toutes les données et le rapport du CRAD sont rendus publics, peu importe leur utilisation.
- L'élagage est un entretien sommaire des arbres. Cette opération consiste à orienter ou à limiter la croissance d'un arbre. L'émondage est une forme de taille consistant à supprimer les branches latérales et parfois la cime d'un arbre pour favoriser le développement de rejets ou du feuillage. C'est une nouvelle exigence qui n'existait pas dans la réglementation antérieure, ce qui permet l'entretien des arbres en assurant leur survie.
- Le document complémentaire n'est pas en soi un règlement auquel les citoyens peuvent s'opposer. C'est une série de normes qui devront être intégrées par les municipalités dans leur règlement d'urbanisme. Les municipalités devront donc assurer l'application de ces normes.

Fortes pentes :

- Comment sont définis les critères pour les fortes pentes?
- Pourquoi joue-t-on avec les fortes pentes?
- Comment concilier la sécurité avec le fait que la Ville de Québec veut assouplir les exigences concernant les constructions au sommet des fortes pentes?

- Considérant qu'une montagne à forte pente se modifie saison après saison, au gré du gel et du dégel, comment un ingénieur peut-il être capable de prévoir la stabilité d'une forte pente et autoriser la construction d'une habitation au sommet de celle-ci, à l'intérieur des 20 mètres réglementaires?
- Est-ce que le règlement est plus contraignant pour les pentes lorsque des gens vivent à leurs pieds?

Réponses :

- La forte pente est définie comme une pente de 25 %. Un arpenteur membre d'un ordre professionnel est consulté, donc c'est fait de manière rigoureuse, il atteste la stabilité de la pente.
- L'assouplissement qui est proposé concerne les abords des fortes pentes. Le document complémentaire est très clair à cet égard : les assouplissements ne s'appliquent pas d'emblée partout aux abords des fortes pentes.
- C'est une obligation légale du gouvernement, qui nous demande d'avoir un cadre minimal dans le Schéma d'aménagement, notamment pour les fortes pentes.
- Les municipalités pourront autoriser des constructions dans des zones spécifiques, sous réserve du dépôt d'un rapport d'un ingénieur (régé par un ordre professionnel).
- Pour la question des abattages d'arbres : dans les pentes et les abords de fortes pentes, l'abattage est prohibé et il n'y a pas d'exception possible.
- Le document complémentaire ne prévoit pas plus de contraintes pour les pentes au pied desquelles se trouvent des habitations. Par contre, la possibilité de construire dans un abord de forte pente n'est pas autorisée d'emblée, mais dans des zones qui seront définies par la Municipalité.
- Lors de l'intégration et de la modification du règlement d'urbanisme, des consultations publiques seront également tenues.

Parcs et espaces verts :

- Pouvez-vous nous assurer que le SAD va protéger nos parcs existants et futurs contre des promoteurs qui voudraient y construire des immeubles?
- Qu'est-ce que l'on peut faire, car il y a eu le dézonage du parc Claude-Germain?

Réponses :

- Il existe différentes échelles de planification. Il va de soi que l'échelle du quartier, du milieu de vie représente une échelle très précise et fine. Le SAD n'identifie pas nécessairement à ce stade tous les parcs et espaces verts. Il est possible qu'au moment d'établir le plan d'urbanisme à l'échelle du quartier, ce soit plus facile de circonscrire ces éléments et de leur attribuer une affectation particulière « Parc et espace vert », afin de les reconnaître comme tels. On trouve au Schéma une liste de milieux d'intérêt écologique et de parcs qui ont une affectation « Parc et espace vert ». Les municipalités sont dans l'obligation de prévoir des dispositions afin de les protéger.
- Il n'y a pas de disposition à l'effet de dézoner des parcs à l'intérieur du Schéma.

Parcs industriels :

- Pourquoi y a-t-il eu un changement de construction de résidences en parc industriel à l'est de Henri-IV et au nord de Chauveau?
- Est-ce que le secteur situé entre le Club de golf l'Albatros et la rue Gauvin va être reconverti en parc industriel?

Réponses :

- Concernant le besoin pressant en espaces industriels, le projet de parc industriel dans le secteur Henri-IV–Chauveau était déjà intégré dans le premier projet, après l'analyse des secteurs qui permettaient un potentiel de développement des espaces industriels.
- Il y a une affectation industrielle prévue dans le Schéma pour le secteur situé entre le Club de golf l'Albatros et la rue Gauvin.
- Les industries lourdes doivent respecter certaines normes.

Processus de consultation et d'adoption du SAD :

- De quelles façons sera traité un mémoire déposé?

- Quand le plan d'urbanisme sera-t-il révisé?
- Est-ce que les plans et les actions qui découleront du Schéma d'aménagement et les actions qui seront prises vont aussi devoir respecter les principes de développement durable?
- En quoi ces documents et les actions qui seront entreprises engagent-ils la Ville?
- Est-ce qu'il pourrait y avoir des changements après coup?
- Est-ce qu'un règlement qui est inscrit dans le SAD est moins facilement modifiable que lorsqu'il se trouve dans les règlements de la Ville?

Réponses :

- Les mémoires seront déposés sur le site Internet de la Ville de Québec et tous les mémoires seront lus et analysés.
- Les municipalités ont un délai de deux ans après la mise en vigueur du Schéma pour s'y conformer, mais durant cette période, d'autres outils seront mis en œuvre, notamment la Vision de l'arbre, la préservation des arbres dans les règlements d'urbanisme, etc.
- La concordance ne porte pas sur les grands principes des documents, mais sur certains critères, certains objectifs qui sont édictés. Une fois que le Schéma a obtenu l'aval de la Communauté métropolitaine et du gouvernement, le plan d'urbanisme doit être révisé pour être en concordance par rapport au Schéma.
- Le document, une fois adopté, doit être approuvé par la Communauté métropolitaine et par le gouvernement. Il devient par la suite un outil de planification qui guide les orientations de la Ville. Il peut être modifié en tout temps. Normalement, le Schéma fait l'objet d'une révision tous les cinq ans, mais entre-temps, des modifications ponctuelles peuvent y être apportées. Lorsque le Schéma est modifié, peu importe la nature de la modification, celle-ci doit être validée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Puis, le gouvernement a 60 jours pour se prononcer sur la modification. Chacune des modifications fait l'objet d'une consultation publique.
- Si le règlement se trouve dans le Schéma, les municipalités de l'agglomération sont obligées de l'inclure dans leur réglementation d'urbanisme; elles ne peuvent donc pas s'y soustraire.

COMMENTAIRES DU PUBLIC

Certains citoyens ont formulé des commentaires :

- L'environnement sera amélioré pour les nouveaux résidents des périmètres agrandis, mais pour ceux qui vivent déjà dans les parties densément occupées, il n'est pas question d'améliorations en matière « arboristique » et en matière de boisés à conserver, ou de plantation d'arbres.
- On ne devrait pas jouer avec les fortes pentes. Par définition, on ne trouve pas de forte pente sur le boulevard Laurier ni sur la route de l'Église. Habituellement, on trouve une belle vue à proximité d'une forte pente.
- Parfois, les abattages d'arbres sont faits de manière sauvage.
- Quelques citoyens sont préoccupés par le dézonage des terres agricoles (terres des Sœurs de la Charité).
- Dans le document complémentaire, l'article 26 fait mention des exigences concernant les 20 mètres à partir de la ligne de crête, mais dans l'article suivant, l'article 27, les exigences sont atténuées.

RAPPEL DES PROCHAINES ÉTAPES

Les séances d'audition des opinions auront lieu les 29 et 30 août en soirée, ainsi que le 31 août en après-midi et en soirée. Des séances supplémentaires seront ajoutées au besoin. La date limite pour s'inscrire pour une présentation verbale et pour déposer un mémoire est le 22 août.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 22 h.

Membres de la commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec présents à la rencontre :

M^{me} Julie Lemieux

Conseillère municipale et vice-présidente du comité exécutif, responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et présidente de la Commission consultative

M. Rémy Normand

Membre du comité exécutif de la Ville de Québec

M. Steeve Verret

Membre du comité exécutif de la Ville de Québec

M. Jérémie Ernould

Conseiller municipal de la Ville de Québec

M. André Laliberté

Conseiller municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette

M. Guy Marcotte

Conseiller municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Professionnels présents à la rencontre :

M. François Trudel

Directeur de la Division de la planification stratégique du territoire, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M. Alexandre Armstrong

Conseiller en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M. David Duval

Conseiller en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M^{me} Annie Caron

Conseillère en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec

M^{me} Marie Lagier

Conseillère en consultations publiques à la Ville de Québec, animatrice de la rencontre

Rédigé par Bélinda Timba Pondevy, stagiaire en bureautique; validé par Marie Lagier, conseillère en consultations publiques.

4.2. Liste des auteurs des mémoires déposés

001	M ^{me} Denise Boudreau
002	Société immobilière 3B
003	M. Martin Létourneau
004	Gestion CREIT s.e.c.
005	Groupe BC2, pour Construction McKinley inc. et ses partenaires de l'agglomération de Québec
006	Les développements Lau-Bourg inc.
007	Gestion PGC inc.
008	M ^{me} Pauline Bernatchez
009	Vivre en Ville
010	M ^{me} Éloïse Le Goff
011	M. Éric Sévigny
012	Conseil de quartier de Vanier
013	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
014	M ^{me} Denise Legros
015	M. Bernard Hamel
016	Camping Québec en ville inc.
017	M ^{me} Anna Maria Romani
018	M ^{me} Nicole Moreau
019	Québec Arbres
020	Conseil de quartier de Sillery
021	M. Laurent Filion
022	Table de concertation vélo des conseils de quartier
023	Organisme des bassins versants de la Capitale
024	Chianti inc.
025	M. Daniel Tremblay, président de Gestion C.D.T. inc.
026	Groupe Dallaire
027	M. Benoit Limoges
028	Conseil de bassin du lac Saint-Augustin
029	M. Fernand Dumont et collab.
030	Corporation de Plage Saint-Laurent
031	M ^{me} Lucie Pelletier

032	M. Maurice Raymond
033	M. Raymond Piché
034	M. Jules Gobeil
035	M. Jean Coulombe
036	M. François Poulin
037	M ^{me} Francine Cauchon
038	Conseil de quartier des Jésuites
039	M. Jean Lacoursière
040	M. Alexandre Savoie-Perron
041	Accès transports viables
042	M. Bernard Fréchette
043	Groupe Protégeons la forêt à Charlesbourg
044	Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord (APEL)
045	Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
046	Charlotte et Yvon Bédard
047	Ann Cooper, Karine Leclerc, Geneviève Leclerc, Joanne Watson, Mark Baril, Raymond Paquet, Jocelyne Simard et Gérald Simard
048	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale
049	Conseil de quartier de Saint-Louis
050	M ^{me} Denise Larochelle
051	M. Michel Brisebois
052	Hubert Lavallée et collab., pour Protec-Terre
053	Les investissements L'O-Vin Itée
054	Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
055	Jean-François Poulin, pour Immobilier Quéland s.e.c. & KMCM inc.
056	Robko
057	Institut Jean-Garon
058	M. François Marchand
059	Conseil de quartier du Cap-Rouge

060	Terres d'espérance s.e.c.
061	Jardins Saint-Joseph s.e.c.
062	M. Jacques Larose
063	M ^{me} Brigitte Letarte
064	Voix citoyennes
065	M. René Généreux
066	M ^{me} Claudine Dorval
067	Comité pour une densification respectueuse
068	M ^{me} Stéphanie Boily
069	M. Mathieu Avarello
070	UPA de Québec – Jacques-Cartier
071	M ^{me} Mireille Bonin
072	Conseil de quartier de Saint-Émile
073	Cabinet de l'opposition, Ville de Québec (Anne Guérette)
074	Groupe BC2, pour Omer Gingras et Fils inc.
075	Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste
076	M ^{me} Pauline Fortin

077	M. Pierre Vagneux
078	M ^{me} Marie-Christyne Lainé
079	M. Gilles Curodeau
080	George Blouin, pour Yvan Blouin Architecte
081	M. Francis Lajoie
082	M. José Gagnon
083	M. Alexandre Drouin, étudiant en design urbain
084	Yves Bédard et Martine Sanfaçon, pour Les incroyables comestibles de Charlesbourg
085	Québec solidaire – Capitale-Nationale
086	M ^{me} Pierrette Paiement
087	Chianti inc.
088	Institut de développement urbain du Québec (IDU) – Conseil régional de Québec
089	M. Guy Boivin
090	M. Conrad Robitaille
091	M. Florin Cioara (mandaté par Gilles Drolet)

ville.quebec.qc.ca

